

Date de dépôt : 16 juin 2020

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Delphine Bachmann, Marjorie de Chastonay, Claude Bocquet, Anne Marie von Arx Vernon, Bertrand Buchs, Jean Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Jacques Blondin pour la mise en place d'un projet-pilote sur l'horaire continu dans les établissements scolaires de l'école primaire

Rapport de majorité de M. Christo Ivanov (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Patricia Bidaux (page 52)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Christo Ivanov

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a étudié la proposition de motion en question lors de ses séances du 18 décembre 2019 ainsi que des 19 et 26 février, 11 mars et 6 mai 2020, sous la présidence de M^{me} Marjorie de Chastonay. La commission a été accompagnée par : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP ; M^{me} Eléonore Zottos, secrétaire générale, DIP ; M^{me} Véronique Bigio, directrice du service des finances et de l'administration, DIP ; M^{me} Isabelle Vuillemin, directrice de la DGEO, DIP ; M^{me} Francine Novel, directrice à la DGES II, DIP.

Les procès-verbaux des séances ont été rédigés par M. Sylvain Maechler et M^{me} Sarah Emery.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées du soutien apporté à la commission.

Séance du 18 décembre 2019 : Présentation de la motion par M^{me} Delphine Bachmann, auteure

M^{me} Bachmann indique que cette motion déposée sur le projet-pilote de l'horaire continu part de deux constats. Le premier a trait au fait que les femmes souhaitent de plus en plus travailler et que la société souhaite les encourager dans cette voie. Malheureusement, le rythme scolaire genevois ne permet même pas à une femme de faire du temps partiel, sauf en mettant ses enfants au parascolaire. Elle souligne donc la difficulté de combiner une activité professionnelle et les rythmes scolaires. Deuxièmement, elle explique que les journées à l'école sont longues.

Au parascolaire, les enfants ne font pas forcément des activités scolaires comme les devoirs, et c'est au bon vouloir des établissements. De ce fait, elle indique que de nombreux parents doivent encore faire leurs devoirs aux enfants à 18h, alors que ces derniers ne sont plus très productifs. Elle explique qu'à la fin des années 1980 l'école des Eaux-Vives avait mis en place l'horaire continu, comme c'est également le cas dans d'autres pays, notamment nordiques, mais aussi dans certains établissements du canton de Vaud. Elle indique que les heures d'enseignement sont les mêmes en nombre mais réparties différemment.

Pour les 1P-4P, les horaires vont du lundi au vendredi de 8h à 12h55, avec deux pauses de 30 minutes. Si cela peut sembler long pour des enfants encore petits, ils ont la possibilité de faire la sieste après le repas de midi et l'enseignant organise sa journée de travail en tenant compte de la fatigue de la matinée avec des activités ludiques en fin de matinée comme la gymnastique ou les travaux manuels.

M^{me} Bachmann indique que, pour les 5P-8P, les horaires vont du lundi au vendredi de 8h à 12h55, avec deux pauses de 20 minutes, ainsi que deux après-midi qui durent de 13h55 à 15h30. Elle précise que ces périodes ont été ajoutées pour compenser l'introduction du mercredi matin dans les autres établissements du canton. Elle ajoute que les enseignants proposent des devoirs surveillés le lundi après-midi, et qu'ils ont un temps de travail commun un mercredi sur deux et préparent leurs cours le reste du temps. Ils effectuent le même nombre d'heures que leurs collègues, mais ils possèdent une liberté d'organisation un peu plus grande.

Elle ajoute que le parascolaire a aussi été repensé. Il offre un accueil le matin, entre 7h et 8h, puis toute l'après-midi jusqu'à 18h. Cette période, plus

longue que la tranche 16h-18h dans les autres écoles, permet de développer un bien plus large éventail d'activités (devoirs surveillés le lundi, activités à la ferme, sport, musique, etc.) et d'éveiller ainsi les élèves à toute une variété d'autres choses que les matières habituelles.

Elle souligne que, si l'école ne les proposait pas, ces animations seraient réservées aux élèves dont les parents ont des moyens organisationnels et financiers en dehors du temps scolaire, tandis qu'au parascolaire c'est plus accessible. De plus, des aides existent. Cela permet aussi à l'enfant qui rentre le soir à la maison de jouer et de se reposer, puisque tout a été fait durant le temps scolaire. Elle ajoute que les horaires du parascolaire ne sont pas forcément plus larges, mais organisés différemment. Elle précise que les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants à l'issue de la matinée sont libres de le faire.

M^{me} Bachmann indique que, pour les enfants à besoins particuliers, l'horaire continu permet de dégager du temps pour des rendez-vous, sans que l'élève soit pénalisé en manquant des cours (thérapies, ergothérapie, logopédiste par exemple). Elle précise que, quand elle a déposé cette proposition de motion, le bilan des enseignants et des parents de l'école des Eaux-Vives était très positif. Elle se demande si en termes de résultats scolaires les élèves sont meilleurs ou moins bons, et si l'horaire est donc en lien avec la qualité des résultats obtenus.

Elle indique que les parents demandent ce type d'horaire et que la motion permet de poser sur la table la question des horaires scolaires en primaire pour savoir s'ils correspondent aux besoins des enfants et des parents. La motion demande donc de faire un réel bilan des résultats de l'horaire continu et de savoir s'il est possible de tester ce type d'horaire dans d'autres écoles – et s'il y a un intérêt de certaines communes pour ce type d'horaire. Elle demande s'il existe un rapport du Conseil d'Etat à ce sujet. Elle suggère d'auditionner la directrice de cette école et/ou l'association des parents.

Un commissaire (PLR) demande pourquoi ce mode de faire a été initié il y a plus de 30 ans aux Eaux-Vives, et pourquoi cela ne s'est pas répandu dans d'autres écoles.

M^{me} Bachmann répond que l'idée de base venait de discussions entre l'association des parents de l'école et des enseignants qui étaient d'accord de le faire. Elle précise que, puisque l'école est dans la Ville de Genève, les parents qui ne souhaitaient pas l'horaire continu pouvaient être redirigés vers d'autres écoles proches. Elle explique que ce partenariat s'était mis en place à un niveau très « micro ». Mais elle ne sait pas précisément pourquoi cela ne s'est pas propagé ailleurs. Elle indique cependant avoir perçu de nombreuses

réticences face à l'horaire continu lors de discussions informelles, et elle indique que les parents aiment garder une certaine mainmise sur la scolarité de leurs enfants.

Une commissaire (UDC) pense que c'est une motion intéressante et que l'horaire continu pourrait être appliqué à d'autres écoles. Elle demande quand les enfants mangent.

M^{me} Bachmann répond qu'il y a une pause de 11h à 11h30 et qu'il y a une collation relativement importante donnée, puisqu'à 13h le repas est servi. Elle indique qu'un parent travaillant à temps partiel peut poser son enfant à 7h et le récupérer à 13h.

Une commissaire (Ve) indique avoir connu l'horaire continu lors d'un échange en Allemagne. Elle précise que le risque de l'horaire continu est de creuser les disparités avec des enfants qui n'auraient rien à faire de leur après-midi. Elle demande s'il existe des statistiques concernant les orientations prises à la suite d'une formation primaire au sein de l'école des Eaux-Vives.

M^{me} Bachmann répond qu'aujourd'hui c'est toujours le GIAP qui s'occupe des activités extrascolaires, et que dans ce cas il s'en occupe dans le cadre d'une après-midi élargie. Elle pense que baser l'analyse de l'orientation prise par la suite par les élèves uniquement sur une seule école est compliqué et peu représentatif.

Une commissaire (Ve) demande des précisions concernant les activités de l'après-midi.

M^{me} Bachmann répond que le PL voté récemment sur l'accueil préscolaire donne clairement cette prérogative aux communes. Mais elle pense qu'en accueillant des élèves de 13h à 18h il est plus facile d'organiser des activités. Mais d'un point de vue financier et d'organisation, cela reste en main des communes.

Un commissaire (EAG) a de la sympathie pour l'horaire continu. Il indique que l'horaire des Eaux-Vives bute cependant sur la réalité de l'introduction du mercredi matin. Il demande si elle serait favorable dans le cadre d'un projet-pilote à revoir à la baisse l'horaire des élèves de 8-12 ans. Il relève que l'horaire de cette classe d'âge est le plus élevé de Suisse.

M^{me} Bachmann répond que le PDC a toujours défendu le mercredi matin. Mais elle estime personnellement que quantité ne veut pas dire qualité. Elle souligne que, quand les parents soutiennent leurs enfants, ces derniers réussissent mieux. Elle indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de plus-value suite à l'élargissement de deux après-midi dû à l'introduction du mercredi matin. Elle indique que personnellement elle ne s'oppose pas à un

projet-pilote diminuant l'horaire, et n'a pas d'opinion préconçue sur la quantité d'heures.

Un commissaire (MCG) demande si l'école des Eaux-Vives a toujours cet horaire.

M^{me} Bachmann confirme. Elle indique qu'elle ne demande rien de plus qu'un projet-pilote sur le canton et d'en faire un bilan.

Un commissaire (MCG) précise que la 1^{re} invite demande d'élargir le projet-pilote à l'intérieur de l'école des Eaux-Vives, et non l'élargir à d'autres écoles.

M^{me} Bachmann reformulera la motion pour préciser qu'elle souhaite non pas élargir la grille horaire de l'école des Eaux-Vives mais élargir l'horaire continu à d'autres écoles.

Un commissaire (PLR) indique que le canton de Genève comprend de nombreuses communes sur une géographie réduite et que les activités parascolaires suivies par les enfants ne sont pas forcément celles qui se font dans leur propre commune. Il indique que modifier l'horaire des activités de certaines écoles peut créer des conflits d'horaire et d'organisation liés aux infrastructures.

M^{me} Bachmann indique que l'avantage dans la Ville de Genève est qu'il y a plusieurs écoles proches géographiquement, et qu'il y a une souplesse permettant notamment aux fratries d'aller dans la même école. Elle indique qu'à Chêne-Bougeries, avec 3 écoles dans 1,5 kilomètre carré, cela peut fonctionner. Elle souligne que cela doit néanmoins être participatif comme dans le cas des Eaux-Vives. Elle ne pense pas que le rôle du DIP soit d'imposer, mais d'offrir un support aux communes qui souhaiteraient le faire. Elle indique que, si des choses positives ressortent du projet-pilote collaboratif, il sera alors seulement possible d'aller vers plus de changement. Elle souligne que cela ne doit pas être imposé.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que l'horaire continu a été mis en place en 1991 aux Eaux-Vives sous la pression des parents. Elle ajoute que cela a été rediscuté avant la mise en place du mercredi matin. Mais l'association des parents locale a souhaité voir ce système se maintenir en proposant des créneaux supplémentaires les après-midi pour prendre en compte ce mercredi matin.

Elle précise que ces élèves ont néanmoins 25 minutes d'enseignement de moins que les autres. Elle indique que le DIP est dubitatif face à cet horaire continu suite à l'introduction du mercredi matin, et qu'ils ont pensé supprimer cet horaire continu. Elle indique que la vraie question est de savoir

pour qui et pourquoi on souhaite un horaire continu. Cela peut être pour faciliter la vie des parents.

Elle indique que cet argument ne tient plus, puisque toutes les écoles du canton proposent un accueil à midi. Elle ajoute que l'expérience montre de la fatigue des élèves, en particulier les deux après-midi. Elle indique que dans le spécialisé on ne met pas d'élèves en intégration aux Eaux-Vives, car l'horaire est trop lourd.

Il ne semble donc pas que cela soit bon pour l'apprentissage des élèves. Elle ajoute que cela pose des problèmes d'organisation. Elle indique qu'il est impossible par exemple de réunir les maîtres tous ensemble pour la directrice. Elle ajoute qu'un tel système n'est possible que si les collectivités publiques offrent des possibilités d'accueil au-delà de l'horaire scolaire, ce qui demande des locaux, des moyens et des activités spécifiques. Elle indique que dans un tel système les parents devraient pouvoir récupérer les enfants quand ils veulent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Elle indique qu'actuellement le parascolaire est pris en charge par la Ville de Genève, que le DIP ne peut pas assumer de cette tâche et que les communes devraient donc être d'accord d'assurer cette prise en charge. Elle indique qu'ils n'ont pas fait d'analyse fine de ce projet-pilote, car ils souhaitaient supprimer ce dispositif suite à l'introduction du mercredi matin. Elle ajoute que cela ne répond pas à une demande du terrain. Elle précise que si une commune avait très envie de se lancer en payant, le département ne s'y opposerait cependant pas.

M^{me} Vuillemin souligne que ce doit être des équipes volontaires. Elle indique qu'aujourd'hui aux Eaux-Vives il y a certains retours plutôt négatifs et que cela pose notamment des questions liées à la formation continue des enseignants ainsi qu'à la surveillance des élèves. Elle ajoute que ce dispositif est plus facilement réalisable dans les villes avec plusieurs écoles géographiquement proches, et que de plus en plus de parents demandent des dérogations pour que leurs enfants n'aillent pas à cette école des Eaux-Vives. Elle indique qu'ils ne savent pas si ces élèves ont de meilleurs résultats que dans les autres écoles, mais qu'ils peuvent creuser la question.

M^{me} Bigio précise que les élèves de l'école des Eaux-Vives vont ponctuellement à la piscine ou faire des activités, mais que c'est aussi le cas d'autres écoles et que cela dépend surtout de la proximité des infrastructures. Cela n'est donc pas une spécificité des Eaux-Vives. Elle ajoute que le DIP offre des séances de devoirs surveillés dans l'ensemble des écoles du canton et que tout élève peut donc faire ses devoirs sous la surveillance d'un enseignant, et peut rejoindre ensuite les activités parascolaires.

M^{me} Emery-Torracinta précise qu'ils avaient souhaité que les devoirs surveillés se fassent dans le cadre du parascolaire suite aux discussions avec les communes, mais que les communes ne l'ont pas souhaité. Les communes ne souhaitent donc pas en faire plus, exception faite de l'école des Eaux-Vives.

Elle ajoute que contrairement à ce que dit la motion, si des classes supplémentaires y ont été ouvertes c'est simplement parce qu'il y a eu une augmentation démographique.

Une commissaire (PDC) précise que cette motion n'est pas faite pour embêter le DIP. Elle souligne les problèmes rencontrés par les parents quand ces derniers travaillent avant 8h mais que les élèves ne sont accueillis qu'à 8h. Elle pense qu'il serait intéressant d'étudier les résultats scolaires de l'école des Eaux-Vives par rapport aux autres écoles. Elle indique que, même s'il y a 25 minutes de moins d'enseignement, peut-être que les résultats sont meilleurs.

M^{me} Bigio répond que le GIAP met en place un accueil dès 7h dans des écoles de quartiers précarisés, mais que cela n'est en effet pas systématique.

Une commissaire (PDC) pense que cela devrait être systématique.

M^{me} Emery-Torracinta indique que c'est de compétence communale.

Un commissaire (PLR) ne comprend pas pourquoi le coût est plus important. Il indique que le nombre d'heures données devrait rester le même, et donc que le nombre d'heures qui restent au parascolaire devrait aussi rester le même. Il comprend néanmoins que cela soit complexe, mais pense que c'est avant tout une question d'organisation plutôt que de ressources.

M^{me} Emery-Torracinta souligne qu'ils doivent proposer d'autres types d'activités et qu'il y a la question des locaux et de la place qui se pose également. Elle indique que le préau de l'école des Eaux-Vives n'est pas très grand et qu'à un moment de la journée il y a tout le monde dans le préau, ce qui pose des problèmes de sécurité.

Une commissaire (Ve) propose une audition plus complète du DIP.

M^{me} Emery-Torracinta précise que cela demandera un délai pour faire des recherches complémentaires.

Une commissaire (Ve) pense qu'un retour chiffré serait intéressant. Elle demande également un retour de la direction de l'école des Eaux-Vives et de l'association des parents de l'école.

Un commissaire (PLR) demande l'audition du responsable de secteur du GIAP.

Un commissaire (PLR) propose l'audition des représentants des enseignants de l'école des Eaux-Vives avant d'entendre la SPG.

Un commissaire (EAG) précise que la SPG n'est pas une faïtière et qu'il n'y a pas d'association d'enseignants locale. Il explique que la SPG pourra prendre contact avec l'équipe des Eaux-Vives et le cas échéant venir avec des enseignants de l'école.

La présidente demande s'il est possible de directement demander à des enseignants d'être auditionnés.

M^{me} Emery-Torracinta répond que la SPG peut se charger de trouver les bonnes personnes. Elle ajoute que la directrice s'occupe de trois écoles.

Audition du DIP : acceptée à l'unanimité.

Audition de la direction de l'école des Eaux-Vives : acceptée à l'unanimité.

Audition de l'association des parents d'élèves de l'école des Eaux-Vives : acceptée à l'unanimité.

Audition du responsable du secteur GIAP : acceptée à l'unanimité.

Une commissaire (PDC) propose de penser à d'autres auditions après avoir déjà fait ces auditions.

Une commissaire (S) suggère que la commission s'en tienne à une stratégie. Elle indique que, si on décide de ces déjà nombreuses auditions, il faut alors entendre tous les acteurs – y compris les enseignants qui sont partie prenante du projet. Elle propose des auditions de 30-45 minutes. Elle propose que les enseignants s'organisent entre eux par le biais de la SPG.

Une commissaire (PDC) pense également qu'il est important d'entendre les enseignants de l'école des Eaux-Vives.

Un commissaire (PLR) souligne l'importance d'entendre les enseignants de l'école et non des représentants de la SPG.

Une commissaire (S) imagine que les auditionnés vont probablement dire que c'est un bon modèle, mais la question de la motion est de savoir s'il est pertinent d'élargir ce modèle. Dans ce cas, des acteurs « généraux » tels la SPG permettent de soulever cette question.

Audition de la SPG, qui s'organisera pour venir avec des enseignants des Eaux-Vives : acceptée à l'unanimité.

La présidente propose d'inviter la FAPEO et de la faire venir avec des parents concernés.

Audition de la FAPEO avec des parents de l'école des Eaux-Vives (en remplacement de l'association des parents d'élèves de l'école) : acceptée à l'unanimité.

Séance du 19 février 2020 : Présentation des chiffres par le département

M^{me} Vuillemin distribue un document et précise qu'il s'agit de statistiques descriptives concernant la spécificité de l'horaire continu afin d'examiner la comptabilité de cet horaire avec des choix faits récemment et notamment l'introduction du mercredi matin. Elle rappelle qu'aux Eaux-Vives l'horaire continu est un projet-pilote qui dure depuis 1991. Elle décrit l'horaire en page 2 de la présentation, et la différence entre l'organisation de l'horaire continu et l'horaire « traditionnel ». Elle ajoute les critères de choix d'un horaire scolaire sont les exigences de l'école (1), les besoins des enfants (2), les besoins des familles (3) mais aussi les missions des partenaires de l'école (4) (page 3).

Elle souligne que l'horaire continu fait qu'il y a 25 minutes de moins de cours par semaine, et donc 962,5 minutes par année soit environ 16 heures de moins. Elle précise qu'il est difficile de savoir quelles disciplines cela concerne. Elle souligne les difficultés de coordination avec les autres écoles de l'établissement, notamment concernant les temps de formation et de travail en commun, impliquant également des difficultés administratives concernant l'engagement des remplaçants. Elle ajoute qu'ils ont observé une fatigue de la part des élèves, puisque le temps de la matinée est important, et avec une pause insuffisante au niveau du cycle moyen.

M^{me} Vuillemin relève un pic d'attention des élèves autour de 9h et 14h30, moments où les élèves ne sont pas face aux enseignements dans le cas de l'horaire continu. Elle ajoute que les familles demandent plus de dérogations pour d'autres écoles, et qu'il est difficile d'organiser les repas pour le parascolaire, car cela se fait sur un temps plus restreint. Elle ajoute que la concordance avec l'offre parascolaire est difficile et que des dérogations sont par exemple demandées pour que les élèves aillent au cours de langue d'origine.

Elle ajoute qu'ils ont examiné les résultats des évaluations communes de français et mathématiques de 4P et 8P, en prenant pour point de comparaison les écoles urbaines et de composition socio-économique semblable. Ils ont

donc pris 11 écoles comparables incluant 2732 élèves. Elle indique qu'à la fois pour la 4P et la 8P il y a une variation importante d'une année à l'autre et d'une discipline à l'autre et qu'ils ne peuvent donc pas tirer de conclusion (graphiques en page 5 et suivantes).

M^{me} Vuillemin souligne qu'il est donc difficile d'extrapoler sur la base des résultats. Elle précise que l'horaire tel que conçu est cependant peu compatible avec les autres critères pris en compte. Elle indique qu'il y a donc une différence de traitement peu justifiable. Elle indique qu'ils n'ont pas fait évoluer le dispositif pour des raisons organisationnelles, mais que la DGEO avait l'intention de renoncer à ce projet.

Elle indique que sur la base de ces éléments ils peuvent observer des difficultés de gestion qui ne leur font pas retenir ce modèle comme pouvant être généralisé à d'autres établissements. Cet horaire est un horaire hybride, entre un horaire continu et un horaire traditionnel réparti sur cinq jours et à la journée.

Une commissaire (PDC) demande en page 4 si, pour le nombre de demandes de dérogation, ce sont des demandes annuelles.

M^{me} Vuillemin confirme.

Une commissaire (PDC) demande pourquoi cet horaire se poursuit malgré tout depuis 1991 avec de nombreux enseignants motivés.

M^{me} Emery-Torracinta précise que cet horaire implique aussi des offres extrascolaires très importantes, et donc des moyens importants qui sont communaux. Elle indique qu'un modèle de ce type aurait donc de nombreux coûts induits.

M^{me} Vuillemin indique que cela nécessite 5 heures par jour de parascolaire.

M^{me} Emery-Torracinta précise que certains horaires arrangent des familles et que d'autres horaires arrangent d'autres familles.

Un commissaire (PLR) indique que l'exposé des motifs laisse penser que ce modèle est largement sollicité. Il demande s'il y a vraiment chaque année des demandes de familles pour mettre leurs enfants dans ces écoles.

M^{me} Vuillemin répond que les échanges qu'elle a eus récemment avec la directrice ne corroboraient pas l'exposé des motifs.

M^{me} Emery-Torracinta répète que ce système convient à des familles et non à d'autres. Un enfant qui ferait beaucoup de musique par exemple serait probablement favorable à cet horaire. Mais elle indique que ce système n'est pas largement plébiscité.

Un commissaire (S) demande si les critères sont tous aussi importants ou s'il y a une pondération. Il demande si parmi ces critères certains ont évolué ces dernières années. Il demande s'il y a des facteurs plus importants que le choix de l'horaire qui impacte sur le résultat scolaire et si cela concerne les résultats des meilleurs ou des moins bons élèves.

M^{me} Vuillemin répond que le premier critère est que l'horaire soit au bénéfice des élèves et de leur bien-être, en phase avec le biorythme de l'élève. Elle ajoute qu'ils doivent trouver une variété d'activités sur l'après-midi qui puissent convenir, faire intervenir des clubs sportifs, trouver des salles, et qu'il y a de nombreuses contraintes opérationnelles.

M^{me} Emery-Torracinta indique que cela dépend des besoins de la famille. Pour une famille où il y a quelqu'un à la maison à partir de l'après-midi et dont l'enfant a des activités, c'est un excellent horaire. Mais cela n'est pas la réalité de l'immense majorité des élèves de ce canton, pour lesquels l'horaire traditionnel est sans doute meilleur. Elle souligne qu'une volonté de généralisation demanderait un très gros travail avec les communes, notamment concernant les locaux du parascolaire.

Un commissaire (S) demande s'il y a d'autres motifs qui justifient la mise en œuvre.

M^{me} Emery-Torracinta indique que cela peut être l'organisation des familles. Mais elle indique qu'actuellement une prise en charge de l'élève de 8h à 18h convient à la majorité des familles.

M^{me} Vuillemin indique que les gestes métier des enseignants est le critère principal.

Un commissaire (PDC) demande comment cela se traduit financièrement.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il faudrait auditionner la Ville de Genève.

Un commissaire (PLR) revient sur le fait que la césure du mercredi n'était pas favorable. Il se demande alors pourquoi on a supprimé l'école le samedi matin. Il demande quelles sont les études scientifiques à ce sujet.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'enseigner par exemple lundi matin à 8h ne permet pas d'avoir des élèves réveillés et dynamiques. Elle ajoute que cela rejoint aussi le débat sur la longueur des vacances.

Un commissaire (PLR) demande si ce n'est pas alors plutôt l'évolution de la société et des parents qui laissent leurs enfants se coucher plus tard qui fait qu'on a ce problème du lundi matin.

M^{me} Emery-Torracinta répond que les mentalités ne se changent pas par décret.

La présidente relève que la motion ne demande pas d'étendre ce projet-pilote sur tous les établissements mais sur d'autres établissements. Cela concerne donc l'offre et l'information à la population. Elle demande s'il n'y a pas eu de rapport du SRED à ce sujet. Elle relève que les critères évoqués sont des problématiques liées les unes aux autres. Elle pense qu'il serait possible d'éviter certains problèmes en étendant le système.

Elle demande pourquoi cela a tellement de succès dans la Suisse alémanique et au nord de l'Europe. Elle indique qu'il y a dans tous les cas des moments de fatigue en classe et elle ne pense pas que cela soit un bon critère que la pause soit longue ou courte. Elle souligne que la fatigue après manger ou lors de la dernière heure de l'après-midi est grande.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il n'y a pas eu d'étude du SRED et qu'ils ne peuvent pas affirmer certaines choses. Elle indique que cet horaire aurait dû être supprimé lors de l'introduction du mercredi matin. Elle ajoute que si les députés souhaitent aller plus loin ils peuvent mandater le SRED et que le département reviendra alors avec une étude.

M^{me} Vuillemin pense qu'il faut entendre ce qu'il en est de la réalité du terrain. Elle indique que s'ils avaient une commune qui souhaite aller dans cette direction ils pourraient entrer en matière pour analyser la demande, mais que de nombreux paramètres et éléments sont à prendre en compte. Elle ajoute que l'horaire traditionnel proposé ne répond pas entièrement à toutes les vies de famille non plus.

La présidente indique qu'il peut donc être intéressant d'élargir l'offre plutôt que de la restreindre à un seul modèle.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle qu'il n'est pas possible d'avoir un horaire totalement à la carte, que cela serait ingérable en matière d'organisation.

Séance du 26 février 2020 : Audition de l'école des Eaux-Vives – M^{me} Christine Jaquemont Drezen, directrice

M^{me} Jaquemont Drezen explique qu'elle travaille à l'école des Eaux-Vives depuis 5 ans. Elle estime qu'il y a peu de familles qui viennent récupérer leur enfant à 13h. De ce fait, les enfants terminent leur journée à 15h30 ou à 18h. Elle trouve que cela représente une longue journée pour des enfants âgés de 4 à 5 ans. Ainsi, les enfants passent plus de temps au parascolaire qu'à l'école.

M^{me} Jaquement Drezen juge que la structure offerte par le parascolaire est de qualité. Le parascolaire engage un référent socio-éducatif très compétent. Cette personne permet notamment de donner des informations relatives aux enfants. Partant, il existe un lien entre l'école et le parascolaire.

Elle poursuit en évoquant la problématique des classes d'intégration. Ces dernières suivent un horaire ordinaire. De ce fait, la récréation et la pause de midi n'ont pas lieu en même temps que celles des enfants suivant un horaire continu.

Elle constate donc que les enfants de classes d'intégration sont effectivement intégrés dans les locaux de l'école, mais l'intégration s'arrête là.

M^{me} Jaquement Drezen poursuit en expliquant que la situation est semblable pour les deux classes d'accueil présentes à l'école des Eaux-Vives. En effet, il y a beaucoup d'enfants allophones dans son école, car d'une part le quartier recense 3 établissements officiels destinés à ces personnes et d'autre part toutes les écoles ne bénéficient pas de cette structure, donc certains enfants sont scolarisés pour cela à l'école des Eaux-Vives.

Elle souligne que les classes d'accueil ont un horaire compatible avec celui des autres écoles, de ce fait il ne l'est pas avec l'horaire continu. Les classes d'accueil sont organisées sous forme de mi-temps. Ce mi-temps n'est pas possible à l'école des Eaux-Vives puisque cela représente 6 périodes et que les 14 périodes ne peuvent pas être divisées en 6. Partant, la solution mise en place est la suivante : au premier semestre il y a 4 matins et au second semestre il n'y a que 3 matins. Les élèves qui arrivent au deuxième semestre sont donc défavorisés.

Elle soulève les problèmes administratifs engendrés par l'horaire continu. Il y a celui du salaire des remplaçants qui est différent des autres écoles. Ensuite, en ce qui concerne les registres, une absence sur une demi-journée n'est pas possible et il faut inscrire une absence d'une journée. Quant aux cours extrascolaires du mercredi matin, les élèves du cycle ne peuvent pas en bénéficier puisqu'ils sont à l'école.

Elle ajoute que l'aménagement d'un mi-temps pour les enfants âgés de 4 ans (1P) n'est pas possible, car la délimitation de l'heure où l'enfant est à nouveau à la charge de ses parents est délicate. S'agissant des décharges des enseignants, elles se font en deux périodes par semaine ; or ces périodes sont inéquitables.

En effet, un enseignant qui a les deux premières heures du matin a des pauses de 100 à 110 minutes, alors que l'enseignant qui a les deux dernières

heures a seulement 70 minutes. Cependant, le problème est résolu par une alternance des périodes entre les années.

Pour finir, M^{me} Jaquement Drezen se réfère à la motion. La M 2581 évoque l'ouverture de classes supplémentaires.

Elle précise qu'il s'agit d'une donnée erronée. Entre 2014 et cette année, il y a eu 2 à 12 demandes de dérogation pour l'école des Eaux-Vives. Concernant le refus de l'horaire des Eaux-Vives, il y a eu entre 2 et 10 demandes. Ainsi, les demandes opposées s'équilibrent. Elle ajoute qu'il y a eu 19 départs d'enseignants depuis 2015.

Elle précise qu'il y a eu des ouvertures de classes, mais comme dans les autres écoles. Les parents qui bénéficient de l'horaire continu, ce sont les mères qui travaillent à mi-temps, par exemple dans une galerie. Elle conclut en soulignant que 4 demandes de ne pas scolariser son enfant à l'école des Eaux-Vives concernaient des enfants avec un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. En effet, pour ce genre d'enfants ce n'est pas bon pour leur apprentissage d'avoir l'école de 8h à 13h.

Un commissaire (PLR) aimerait savoir s'il y a des demandes de la part des parents et des enseignants de changer d'école. Il se pose la question de savoir s'il y a des difficultés à recruter des enseignants favorables à l'horaire continu.

M^{me} Jaquement Drezen répond qu'elle reçoit peu de demandes de la part d'enseignants expérimentés pour rejoindre son école. Elle ajoute que les demandes émanent davantage d'enseignants en période probatoire.

Un commissaire (S) aimerait savoir s'il y a des demandes spécifiques pour pouvoir bénéficier de l'horaire continu ou non. De la même manière, il aimerait savoir s'il y a une volonté de ne pas aller dans cet établissement en raison de la présence de l'horaire continu.

M^{me} Jaquement Drezen répond que les demandes pour intégrer l'école des Eaux-Vives fluctuent entre les années ; parfois il s'agit de 2 demandes et d'autres années de 12 demandes. Quant aux demandes pour changer d'école, elles varient entre 2 et 10.

Un commissaire (S) aimerait savoir s'il y a une association des parents d'élèves qui défend l'horaire continu.

M^{me} Jaquement Drezen répond qu'il y a eu une association, mais que celle-ci n'existe plus. A l'origine, l'introduction de l'horaire continu est le fruit d'une collaboration entre cette ancienne association et la direction de l'enseignement primaire.

Elle ajoute qu'il est vrai que les retours concernent surtout les personnes favorables à l'horaire continu et non les 19 enseignants qui ont quitté l'école des Eaux-Vives. Elle souligne que l'horaire continu permet une organisation de son temps de travail plus souple. En effet, les enseignants terminent leur journée à 13h.

Un commissaire (S) demande donc confirmation qu'il n'y a plus d'association favorable à l'horaire continu à entendre.

M^{me} Jaquement Drezen confirme que l'association est dissoute depuis 5 ans.

Une commissaire (Ve) s'intéresse à la question de l'organisation du parascolaire. Elle se demande quelle est la marge de manœuvre de l'école dans la mise en place du programme.

M^{me} Jaquement Drezen explique que l'école n'a pas de prérogative sur le parascolaire. Cependant, l'école favorise au maximum les interactions et les communications. A titre personnel, elle estime que le parascolaire est bénéfique pour les enfants. Ces derniers peuvent entreprendre toutes sortes d'activités comme aller dans les bois, au théâtre, au cinéma et à la patinoire.

En temps normal, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est difficile à organiser. Cependant, avec la présence d'un horaire continu, les enfants rejoignent le GIAP dès 13h pour manger et y restent jusqu'à 18h. Elle ajoute que cela demande des compétences, du temps, de l'énergie, de l'argent.

Une commissaire (PDC) demande à M^{me} Jaquement Drezen son avis sur la pertinence actuelle de l'horaire continu.

M^{me} Jaquement Drezen explique qu'en effet il y a 28 ans beaucoup moins de femmes travaillaient. Actuellement, elle estime que 70 à 80% des enfants bénéficient de l'accueil du parascolaire. Selon elle, c'est cela qui change.

Une commissaire (S) demande à M^{me} Jaquement Drezen si l'arrêt du programme de l'horaire continu lui coûterait ou non.

M^{me} Jaquement Drezen pense que l'arrêt de l'horaire continu lui simplifierait la vie. En effet, elle doit gérer actuellement 2 horaires différents. L'horaire continu complexifie l'organisation relative aux maîtres de discipline spéciale qui enseignent dans différentes écoles.

De plus, la question des temps partiels après un congé, par exemple maternité, rend la situation complexe : il n'est pas possible d'aménager un temps partiel avec 2 jours de travail, de même si elle octroie 3 jours de travail il ne s'agit plus d'une mi-temps. Elle souligne cependant que les gens sont habitués à ces modifications.

La présidente se demande comment les études surveillées sont organisées et quels sont les avantages pour les élèves qui suivent un horaire continu.

M^{me} Jaquement Drezen explique que les études surveillées se déroulent sur deux périodes le lundi de 14h à 15h et de 15h à 16h. Si l'élève effectue ses devoirs dans la deuxième partie, alors de 14h à 15h il va au parascolaire.

Elle poursuit en répondant que l'horaire continu présente un avantage pour les parents qui ont la possibilité de prendre en charge leur enfant dès 13h. Néanmoins, elle soulève le problème suivant : les disciplines enseignées dans la dernière période du matin pâtissent de l'horaire continu, puisque leurs durées s'élèvent à 30 minutes au lieu de 50 minutes en début de la matinée. De ce fait, ce n'est pas équitable.

Séance du 11 mars 2020 : Audition du GIAP – M^{me} Esther Alder, présidente, M^{me} Anne Hiltbold, membre du comité, M. Nicolas Diserens, directeur, et M^{me} Prisca Fuchs, responsable de secteur des Eaux-Vives

M^{me} Alder indique que le GIAP en ville de Genève accueille aujourd'hui quotidiennement 48% des enfants à midi pour le restaurant scolaire, et 21% le soir. Elle précise qu'aux Eaux-Vives il y a 61% des enfants présents à midi et 51% le soir. Elle relève que le projet des Eaux-Vives fait que les enfants sont beaucoup plus présents au parascolaire. Elle indique que les enfants sont plus sereins pendant ce plus long temps d'accueil, qu'il y a plus de temps pour tout, et particulièrement pour des activités et sorties.

Elle ajoute que ce projet des Eaux-Vives nécessite néanmoins des locaux plus importants. Le personnel travaille de midi jusqu'à 18h05 en continu. Cela nécessite donc des ressources humaines additionnelles. Mais l'avantage est une plus grande attractivité sur les postes, car il est plus intéressant d'avoir un temps de travail compact plutôt que deux heures à midi et deux heures le soir. Elle ajoute qu'il y a également une meilleure formation et coordination des équipes avec la formule des Eaux-Vives.

M. Diserens explique que 75% des enfants scolarisés en primaire sont inscrits au parascolaire et que 50% sont présents à midi en moyenne cantonale. Il indique que la fréquentation augmente continuellement. Il explique qu'un horaire continu comme à l'école des Eaux-Vives impacte le parascolaire. Il relève un sentiment de stress pour les enfants dans le cadre de l'horaire normal lors de la période de midi, puisque les réfectoires sont trop remplis et les enfants n'ont que peu de temps pour manger.

Il rappelle que Genève est le seul canton romand à répondre au 100% de la demande en termes de parascolaire, ce qui n'est pas sans conséquence sur

l'organisation. Il indique qu'aux Eaux-Vives l'organisation du temps permet plus de souplesse, mais que le coût est beaucoup plus important.

Si le modèle était développé sur tout le canton, le budget du GIAP augmenterait de 50% et passerait de 75 à 110 millions, sans compter l'impact sur les infrastructures. Il souligne que le parascolaire des Eaux-Vives a besoin de trois fois plus de surfaces.

M^{me} Hiltbold souligne qu'en 8 ans la fréquentation a doublé au parascolaire. Elle indique qu'ils s'interrogent sur le bien-être des enfants, mais aussi sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle des parents. Ils sont malgré les coûts prêts à faire une expérience supplémentaire et soutiennent donc la proposition de motion. Elle ajoute que toutes les écoles ne peuvent cependant pas le faire, car cela nécessite des locaux et engendre des frais.

M^{me} Fuchs indique que dans les écoles normales les encadrants arrivent à 11h15 et prennent en charge les enfants à 11h30, alors qu'aux Eaux-Vives ils arrivent à 12h et les enfants arrivent seulement à 12h55. Les encadrants ont donc plus de temps et sont moins stressés. Il n'y a aussi qu'un seul service, et personne ne stresse les enfants pour manger rapidement comme dans les autres écoles.

Elle ajoute que la notion de stress existe donc beaucoup moins pour les petits à midi. Tous les vendredis, ils vont à la Maison de la Créativité, le lundi à la piscine, énormément d'activités se mettent en place et de nombreux animateurs rêvent d'aller dans cette école, et ils engagent donc les meilleurs. Elle indique que l'atmosphère est très différente aux Eaux-Vives, les choses sont beaucoup plus calmes. Elle ajoute que l'équipe fonctionne très bien, car ils ont du temps à disposition pour discuter des potentiels problèmes.

Une commissaire (S) demande si c'est un problème d'organiser un GIAP spécial pour une seule école. Elle relève une inégalité de traitement, et demande si élargir ce modèle poserait des problèmes organisationnels. Elle demande combien de parents viennent chercher leur enfant en début d'après-midi.

M^{me} Alder répond qu'aux Eaux-Vives 61% des enfants sont présents à midi, et 51% l'après-midi. Elle propose de faire l'exercice ultérieurement concernant les coûts.

M^{me} Hiltbold propose d'essayer de faire au moins une école par commune et de voir si cela répond aux besoins des parents.

Elle indique que, si un enfant a la possibilité d'entreprendre de nombreuses activités, les parents risquent alors bien de choisir ce modèle. Elle ajoute que les parents qui travaillent à 50% pourraient alors chercher leur

enfant à 13h30. Elle indique qu'il faudra se demander s'il est possible de donner tous ces cours, ou si les parents doivent participer financièrement.

M. Diserens indique que 40% des parents viennent chercher leur enfant, ou les enfants rentrent seuls. Il souligne qu'avec une école sur 140 qui fonctionne de cette manière ils n'ont pas isolé les coûts, et que la Ville de Genève ne paie pas une prestation plus importante, car elle a cette école dans son dispositif. Il ajoute que les parents ne paient pas plus cher. Mais si ce système devait être déployé à plus grande échelle, il faudrait alors se poser ces questions de coûts.

Il explique que les parents paient 20% du budget du parascolaire. Il n'existe actuellement pas suffisamment de locaux pour étendre ce modèle. Quand le nombre d'enfants scolarisés augmente, il y a forcément plus d'enfants au parascolaire.

Un commissaire (S) indique que, s'il y a une salle dans une école pour faire de la peinture, l'utiliser 1h30 ou 3h revient au même. Elle ajoute que les sorties hors murs peuvent aussi fonctionner dans d'autres écoles.

M^{me} Fuchs explique que les salles ne peuvent pas accueillir un nombre illimité d'enfants. Sur le temps de midi, ils sont en deux services dans les écoles normales, et un échange de salle se fait, alors qu'aux Eaux-Vives tout le monde mange en même temps.

M. Diserens relève qu'il faudrait donc doubler les salles pour midi, et que la diversité des activités fait que tout ne peut pas se faire dans les mêmes salles, comme le break dance ou la poterie.

M^{me} Fuchs indique que les 5-8P n'ont qu'une heure à midi, reviennent à 3h30, et qu'ils font généralement des sorties le vendredi. Elle ajoute que $\frac{2}{3}$ des enfants sont des 1-4P.

Un commissaire (S) demande si les auditionnés soutiennent cette motion, tant ce modèle est limité.

M^{me} Alder répond qu'ils sont en faveur de répliquer ce modèle sous forme de pilote, mais que si cela devait se généraliser il faudrait des études plus approfondies, car il y aurait alors des impacts sur les activités extrascolaires comme le conservatoire de musique. Ils ne peuvent pas mesurer avec un projet-pilote l'impact sur l'organisation globale de la société. Elle indique qu'une étude qui puisse chiffrer les conséquences financières et voir comment les choses se rééquilibreraient serait donc la bienvenue.

Un commissaire (S) relève que l'invite demande de mettre en place un projet-pilote et au DIP d'encourager la participation des autres établissements du canton. L'invite souhaite donc mettre en place un système dual avec les

deux systèmes qui coexistent. Il indique que si demain les Charmilles voulaient faire comme aux Eaux-Vives, alors les locaux manqueraient.

M^{me} Alder confirme que cela serait compliqué.

M^{me} Hiltbold explique qu'ils ne peuvent pas se positionner aujourd'hui sur un changement de système et qu'ils devront soumettre ce projet au groupement, afin de notamment discuter de la répartition entre les communes.

Une commissaire (PDC) demande si le développement personnel des enfants est meilleur à l'école des Eaux-Vives et s'il y a eu beaucoup de cas d'exclusion du GIAP. Elle demande aussi si l'opération de lavage des dents se passe différemment aux Eaux-Vives.

M^{me} Fuchs répond qu'il y a plus de temps pour le développement de l'enfant aux Eaux-Vives. Mais des écoles voisines des Eaux-Vives permettent également un excellent développement de l'enfant. Elle n'a jamais connu d'exclusion aux Eaux-Vives, et n'en a connaissance que d'une avant qu'elle arrive. Elle ajoute qu'ils ne brossent pas les dents des enfants aux Eaux-Vives, car ils sont très restreints en matière de sanitaires.

M. Diserens rappelle que selon le dentiste cantonal se brosser les dents deux fois par jour est largement suffisant. Dans 95% des lieux, ils n'ont pas les infrastructures nécessaires, et s'ils les ont alors ils n'ont pas les ressources dédiées pour entretenir ces infrastructures.

M^{me} Alder souligne que l'enfant peut venir avec sa brosse à dents et doit en être responsable. Mais il est compliqué pour des questions d'hygiène de stocker les brosses à dents.

M. Diserens indique qu'il est compliqué de stocker les brosses à dents. Il ajoute que sur la majorité du canton le temps est compté. Il explique qu'ils ne sont plus dans un parascolaire comme à l'époque qui avait vocation de gardiennage, mais que la vocation est désormais éducative et complémentaire à celle de la famille. Il souligne l'importance du tissu associatif local auquel ils ne doivent pas se substituer. La question est donc de savoir jusqu'où aller dans le développement de l'enfant.

Un commissaire (PLR) demande quel est le budget du GIAP.

M. Diserens répond qu'il est en 2020 de 75 millions, avec 6% d'augmentation de budget par année, augmentation en lien avec l'augmentation de la fréquentation.

Un commissaire (UDC) relève que la danse contemporaine va déménager de ses locaux actuels aux Eaux-Vives. Il demande s'ils vont pouvoir récupérer une partie des locaux.

M^{me} Alder indique que la salle devrait reprendre sa vocation initiale de salle communale.

M^{me} Emery-Torracinta demande si la formation du personnel est la même aux Eaux-Vives qu'ailleurs. Elle demande s'ils arriveraient à faire face à la demande de personnel en étendant ce système.

M. Diserens répond qu'ils privilégient des gens avec des compétences artistiques et des profils plus spécialisés aux Eaux-Vives, car il y a un plus grand temps de prise en charge, mais que les prérequis sont identiques. Il indique qu'ils recrutent 300 collaborateurs par année, pour répondre en partie au turnover et en partie à l'augmentation de la fréquentation.

Si l'entier du canton devait aller vers l'horaire continu, alors les taux d'activité seraient plus importants pour les collaborateurs. Cela pourrait diminuer le turnover, et pourrait aussi faciliter le recrutement. Mais il n'a pas d'éléments concrets.

Une commissaire (PDC) indique que le PDC maintient sa proposition de motion, mais que les auditions ont remis en question les invites telles qu'elles étaient formulées. Elle propose l'amendement suivant en remplacement de la première invite : « à analyser sur la base de l'expérience d'horaire continu mis en place à l'école des Eaux-Vives quel horaire continu serait le plus approprié ».

Elle indique que cela peut permettre de faire une analyse plus fine de la situation. Puis elle propose le remplacement de la deuxième invite actuelle par la suivante : « à offrir à d'autres écoles la possibilité de mettre en place ce type d'horaire en collaboration avec l'Association des communes genevoises ». Elle propose finalement la suppression de la troisième invite.

Un commissaire (PLR) indique que pour le PLR la motion initiale ne pouvait pas être soutenue, car de nombreux éléments sont manquants. Il indique que la fréquentation est plus élevée l'après-midi aux Eaux-Vives également car le temps est plus long. Il ajoute que les gens qui travaillent à 50% ne travaillent pas toujours que le matin.

Un commissaire (EAG) souligne que l'on ne peut pas dans la première invite dire qu'il faut analyser quel horaire est le meilleur, puis dans la deuxième invite proposer d'adopter cet horaire sans en connaître les conséquences. Il trouve dommage d'évacuer l'idée d'un projet-pilote. Il propose l'amendement général suivant : « à mettre en place des projets-pilotes d'horaire continu à l'école primaire pour les établissements du canton qui le souhaitent et en collaborant avec l'Association des communes genevoises ».

Un commissaire (EAG) indique que s'il y a des projets différents il serait plus aisé de déterminer lequel est le meilleur.

Un commissaire (S) ne souhaite pas voter aujourd'hui. Mais il rejoint son préopinant (EAG) quant à la contradiction des deux invites proposées par le PDC. L'amendement d'EAG lui paraît plus pertinent. Il explique que les deux horaires, continu et classique, ne peuvent actuellement pas être comparés.

On ne sait pas si l'un est supérieur à l'autre du point de vue pédagogique et du point de vue du bien-être des enfants. Il souligne la difficulté de prendre une décision aussi forte sur la seule base du confort dans le cadre du GIAP.

M^{me} Emery-Torracinta explique que si cet horaire continu devait s'étendre cela ne serait pas celui des Eaux-Vives qui varie selon les journées. Elle pense qu'il faut réfléchir à un modèle plus linéaire sur les 5 jours, mais qu'il faudrait alors refaire tout le débat qui a déjà eu lieu sur le mercredi matin. Elle indique que la première invite PDC fait sens, mais pas encore la seconde.

Elle indique que si ce modèle se généralisait, il y aurait tout le problème avec le périscolaire et donc une discussion bien plus globale. Elle indique qu'ils ne sont pas prêts à donner une réponse à cette motion si elle était acceptée. Elle ajoute qu'elle n'adhère pas à l'amendement d'EAG. Elle explique que faire une analyse macro serait un énorme chantier, et qu'un projet-pilote a déjà lieu aux Eaux-Vives.

Une commissaire (PDC) propose d'envoyer ces amendements par e-mail pour que chacun les lise de manière paisible. Elle reformulera peut-être la deuxième invite pour dire que cela doit se dérouler dans un second temps.

Un commissaire (S) indique que le PS est prêt à voter l'amendement PDC se limitant à la première invite. Cela ne condamnerait pas le système des Eaux-Vives.

Une commissaire (PDC) propose de réécrire le deuxième amendement, et de reporter la décision.

Une commissaire (S) explique que, si la commission souhaite aller dans ce sens, alors il y aura de grandes conséquences. Elle rappelle que cette discussion avait déjà été très longue et difficile concernant le mercredi matin.

Un commissaire (EAG) relève qu'il vient d'être dit que tous les éléments sont disponibles avec l'école des Eaux-Vives, mais que le département n'est pas en mesure de répondre avant un long délai. Il trouve dommage que le PDC renonce à d'autres projets-pilotes. Il pense que l'idée de l'horaire continu est à creuser.

Séance du 6 mai 2020 : Discussion et votes

La présidente rappelle qu'il y avait deux propositions d'amendement général.

Une commissaire (PDC) rappelle que les enseignants ont indiqué que les élèves n'étaient pas plus fatigués qu'en cas d'horaire habituel. Elle ajoute que le Conseil d'Etat a indiqué que l'horaire du projet-pilote ne convenait pas à plusieurs niveaux.

Elle rappelle donc son amendement :

- *à analyser l'expérience d'horaire continu mis en place à l'école des Eaux-Vives, afin de déterminer quel horaire continu serait le plus approprié ;*
- *sur la base de cette analyse et en collaboration avec l'Association des communes genevoises, à offrir la possibilité aux écoles primaires qui le souhaitent de mettre en place un tel horaire.*

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'ils n'arrivent actuellement pas à organiser l'accueil à mi-temps aux Eaux-Vives dans le contexte du Covid à cause de l'horaire continu. Il ne sera donc pas possible de mettre en place un horaire continu l'année prochaine dans l'optique d'un plan B dans ce contexte du Covid.

Elle rappelle que cet horaire pose plus de problèmes qu'il n'en résout, et que pour faire un horaire qui plaise aux familles il faudrait un horaire qui ne change pas de jour en jour comme c'est actuellement le cas aux Eaux-Vives.

Un commissaire (EAG) rappelle son amendement :

- *à prévoir, dans un cadre défini avec les principaux partenaires scolaires, la mise en place de projets-pilotes d'un horaire continu à l'école primaire pour les écoles ou les établissements volontaires ;*
- *à présenter un rapport d'évaluation des projets-pilotes retenus au cours de la deuxième année qui suivra leur mise en place.*

Un commissaire (EAG) indique que sa proposition vise à donner une chance à la proposition de motion qui est en soi intéressante, afin de ne pas écarter d'emblée des pistes à explorer. Il rappelle qu'il n'y a pas de date fixée, et qu'il est donc possible d'attendre que le contexte soit plus favorable.

Une commissaire (S) indique que le concept est intéressant, mais que sa concrétisation pose des problèmes. Après l'audition de la délégation des enseignants, ils ont réévalué la chose et sont perplexes quant à la possibilité d'élargir un modèle assez compliqué.

Elle ne pense pas qu'il soit possible sans aucun nouveau poste de mettre en œuvre ce genre de modèle qui demande des ressources humaines, logistiques et donc financières. Ce n'est en tous cas pas maintenant que le DIP doit prendre du temps pour faire des études. Elle indique que la première invite de l'amendement PDC revient aux débats liés à l'introduction sur le mercredi matin.

Elle indique que cet amendement n'est pas très utile, car les informations existent. Elle ajoute qu'elle peut accepter l'amendement d'EAG – et souligne qu'ils ne sont pas favorables à copier le modèle des Eaux-Vives. Elle pense qu'en l'état actuel des choses avec le budget 2020 il y a des tâches plus prioritaires au niveau du DIP.

Un commissaire (PLR) rappelle que le GIAP a fait remarquer que généraliser cette expérience coûterait très cher et nécessiterait beaucoup de surfaces. Il ne votera ni les amendements ni la motion.

Un commissaire (PLR) indique que le groupe PLR ne s'est pas concerté et qu'il a personnellement une vision plus favorable. Il est favorable à l'amendement PDC, et indique que les questions financières et de faisabilité se discuteront plus tard. Il votera donc l'amendement PDC.

Un commissaire (EAG) indique qu'il y a une erreur dans la première invite, et qu'il faut bien prendre l'amendement du PDC et non la motion originale.

Une commissaire (PDC) souligne que la motion ne demande pas de généraliser ce modèle dans toutes les écoles, mais de proposer aux écoles qui le souhaitent en accord avec les communes de tester l'expérience.

Une commissaire (Ve) indique que les Verts sont favorables à l'amendement PDC. Elle consent que la proposition soit large et demanderait beaucoup de moyens, mais considère qu'il serait intéressant de se poser ces questions.

Une commissaire (PDC) rappelle que ce texte a été déposé en août l'année dernière, bien loin d'imaginer la situation actuelle liée au Covid.

Elle ajoute qu'il ne s'agit pas de demander dans les six mois qu'une étude soit faite. Elle ajoute concernant le mercredi matin et ses débats que cela permet justement de ne pas partir d'une feuille blanche. Elle rappelle qu'il s'agit d'une motion, et que personne n'a proposé d'analyser l'horaire continu en ouvrant tous les horizons possibles. Elle invite donc ses collègues à réserver un bon accueil à cette proposition de motion pour permettre une analyse de ce que peut devenir l'enseignement à Genève dans le futur.

Un commissaire (EAG) pense que cette question va au-delà des clivages politiques. Il rappelle que la motion et l'amendement PDC ne ciblent que les Eaux-Vives, ce qui a déjà été analysé. Il demande comment il serait possible de proposer un tel horaire sur la base de ces études déjà existantes quant aux Eaux-Vives – études qui sont plutôt défavorables. Il estime que les amendements PDC vont juste enterrer le projet. Il indique que sa proposition permet de sortir du contexte spécifique des Eaux-Vives pour ouvrir d'autres possibilités.

Une commissaire (PDC) indique que le parallèle avec les Eaux-Vives doit justement permettre de déterminer le meilleur horaire, afin de ne pas partir d'une feuille blanche mais de l'existant. Elle pense donc qu'il serait intéressant de voir ce qui pourrait être le plus approprié. Elle indique que l'horaire des Eaux-Vives n'est pas celui qui convient, mais qu'il ne peut pas être totalement écarté de l'analyse.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que l'horaire pratiqué aux Eaux-Vives avec des changements d'horaires selon les jours ne convient pas. Elle indique que la question d'un autre horaire à l'école primaire même si ce n'est que des essais, cela va de facto créer des horaires différents. Elle souligne la question d'égalité de traitement entre les écoles, liée à la question des locaux notamment qui pose problème au parascolaire, ainsi que la question du coût qui sera à la charge des communes.

Elle souligne que changer un horaire à l'école, c'est ouvrir une boîte de pandore. Elle ne pense pas que le DIP ait cette question actuellement comme priorité. Elle rappelle les projets importants du département : celui du CO 22, la question du numérique ainsi que l'analyse du mercredi matin. Elle indique que, si la motion est votée, la réponse sera que rien ne pourra être fait dans l'immédiat, car les moyens n'existent pas dans le département.

La présidente met aux voix l'amendement général EAG.

- *à prévoir, dans un cadre défini avec les principaux partenaires scolaires, la mise en place de projets-pilotes d'un horaire continu à l'école primaire pour les écoles ou les établissements volontaires ;*
- *à présenter un rapport d'évaluation des projets-pilotes retenus au cours de la deuxième année qui suivra leur mise en place.*

Oui :	4 (1 EAG, 2 S)
Non :	11 (2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	–

L'amendement est refusé.

Un commissaire (PLR) demande à la commissaire (PDC) comment analyser l'expérience des Eaux-Vives sans nouvelle phase-pilote, sans nouvelle phase d'expérimentation. Il considère que l'amendement à la seconde invite n'a pas de sens.

Une commissaire (PDC) indique que la mise en place doit se faire avec les écoles et communes et que ce ne sera pas forcément aux Eaux-Vives.

Un commissaire (PLR) indique que pour comparer des choses il faut qu'elles soient comparables, et donc le faire dans les mêmes conditions-cadres, à savoir aux Eaux-Vives. Il indique que le GIAP a spécifié qu'aux Eaux-Vives ils avaient beaucoup plus de locaux, ce qui leur permettait de mener cette expérience, et qu'il y avait donc bien une spécificité par rapport à d'autres écoles.

Une commissaire (Ve) propose en remplacement de la 2^e invite « (...) à mettre en place des projets-pilotes sur base de cet horaire continu dans les écoles ou établissements volontaires ».

Une commissaire (S) estime qu'il est dévalorisant pour le travail du parlement de proposer des motions délirantes et d'indiquer ensuite que c'est seulement des motions – et que l'exécutif en fera ce qu'il veut. Elle ajoute que la proposition du groupe des Verts de multiplier les différents horaires complexifie d'autant plus les choses. L'amendement PDC permettait au moins de d'abord trouver un horaire intéressant avant de le tester, et non pas de multiplier les projets-pilotes, ce qui serait ingérable.

Un commissaire (PLR) relève que tout est contenu dans l'amendement PDC, en capitalisant sur l'expérience des Eaux-Vives pour déterminer un futur horaire continu. Une fois le meilleur horaire déterminé, le DIP pourra proposer un seul horaire à prendre ou à laisser pour les communes et établissements volontaires, sans qu'il y ait une multitude de projets-pilotes. Il pense qu'il est possible avec l'expérience des Eaux-Vives de proposer le meilleur horaire possible.

Un commissaire (UDC) souligne la complexité des horaires pour la prochaine rentrée dans le contexte du Covid. Il indique qu'il faut être réaliste et s'épargner des soucis. Le groupe UDC refusera à la fois la proposition de motion et l'amendement. Il trouve qu'il aurait été élégant que le groupe PDC retire son texte.

Une commissaire (Ve) retire son amendement.

Un commissaire (S) a l'impression que logistiquement et financièrement on n'est pas prêt à mettre en place des projets-pilotes. Il ne pense pas qu'il soit bon de refaire des essais ailleurs qui poseraient de nouvelles questions, si l'expérience des Eaux-Vives n'a pas encore amené des réponses suffisantes.

Il propose donc de tirer plus d'enseignements de ce qui se fait aux Eaux-Vives.

La présidente met aux voix l'amendement du groupe PDC.

- *à analyser l'expérience d'horaire continu mis en place à l'école des Eaux-Vives, afin de déterminer quel horaire continu serait le plus approprié ;*
- *sur la base de cette analyse et en collaboration avec l'Association des communes genevoises, à offrir la possibilité aux écoles primaires qui le souhaitent de mettre en place un tel horaire.*

Oui :	7 (2 Ve, 2 PDC, 1 PLR, 2 MCG)
Non :	6 (1 EAG, 1 S, 3 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	2 (2 S)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix la M 2581 amendée.

Oui :	5 (2 Ve, 2 PDC, 1 PLR)
Non :	9 (1 EAG, 2 S, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	1 (1 S)

La M 2581 est refusée.

Catégorie préavisée : II, 30 minutes

Proposition de motion

(M 2581-A)

pour la mise en place d'un projet-pilote sur l'horaire continu dans les établissements scolaires de l'école primaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le grand succès de l'école des Eaux-Vives, qui applique l'horaire dit continu ;
- le besoin de repenser les horaires scolaires, afin que le rythme favorise l'apprentissage des élèves ;
- la nécessité de tenir compte des contraintes qu'implique le monde professionnel des parents à notre époque,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un projet-pilote élargissant la grille horaire de l'école des Eaux-Vives en encourageant la participation des autres établissements scolaires primaires du canton qui le souhaitent et en collaborant avec l'Association des communes genevoises ;
- cela fait, à présenter un rapport d'évaluation de ce projet-pilote au Grand Conseil dans un délai de deux ans après sa mise en place.

Horaire continu à l'école des Eaux-Vives

Commission de l'enseignement, de
l'éducation, de la culture et du sport
19 février 2020



Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service enseignement et évaluation

20/02/2020 - Page 1

Objectifs

- Présenter la **spécificité** de l'horaire continu en place à l'école des Eaux-Vives
- Examiner la **compatibilité** de l'horaire continu avec les critères de choix d'un horaire scolaire
- Présenter des éléments de **statistique descriptives** quant aux résultats des élèves dans cette école

Contexte

- Depuis 1991, l'école des Eaux-Vives applique un horaire continu (seule école parmi les 3 de l'établissement)
- Horaire des élèves, du lundi au vendredi :

CE	8h00 - 8h55 (55 min.)	8h55 - 9h50 (55 min.)	9h50 - 10h20	10h20 - 11h10 (50 min.)	11h10 - 11h40	11h40 - 12h55 (75 min.)
	Accueil en classe	Enseignement	Récréation	Enseignement	Récréation	Enseignement
CM	08h00 - 09h30 (90 min.)		9h30 - 9h50	9h50 - 11h20 (90 min.)	11h20 - 11h40	11h40 - 12h55 (75 min.)
	Enseignement		Récréation	Enseignement	Récréation	Enseignement

- Mardi et jeudi pour les élèves du CM :

CM	13h55 - 14h45 (50 min.)	14h45 - 15h30 (45 min.)
	Enseignement	Enseignement

Contexte (suite)

- En comparaison, l'horaire scolaire standard est le suivant :

Horaire du matin

1P-2P	3P-4P	5P-8P
08h00-08h45 Accueil	08h00-09h30 Enseignement	08h00-09h35 Enseignement
08h45-09h30 Enseignement		
Récréation 09h30-10h00	Récréation 09h30-10h00	Récréation 09h35-09h55
10h00-11h30 Enseignement	10h00-11h30 Enseignement	09h55-11h30 Enseignement

Horaire de l'après-midi

1P-2P	3P	4P-8P
13h30-14h00 Accueil	13h30-14h45 Enseignement	13h30-15h00 Enseignement
14h00-14h45 Enseignement		
Récréation 14h45-15h15	Récréation 14h45-15h15	Récréation 15h00-15h15
15h15-16h00 Enseignement	15h15-16h00 Enseignement	15h15-16h00 Enseignement

- Les élèves du CM vont aussi à l'école le mercredi matin

Quels sont les critères de choix d'un horaire scolaire ?

- Exigences de l'école
 - Temps d'enseignement adéquat
 - Activités et charges des enseignants
- Besoins des enfants
 - Respect du rythme de vie des enfants
 - Prise en compte des cycles d'attention
- Besoins des familles
 - Conciliation vie familiale-vie professionnelle
- Missions des partenaires de l'école
 - Coordination avec le para- et péri-scolaire
 - Concordance avec l'offre d'activités extra-scolaires (Musique, Sport, Langues et cultures d'origines)

Qu'en est-il de l'horaire continu ?

- Exigences de l'école
 - Temps d'enseignement adéquat
 - ➡ **25 minutes en moins chaque semaine (962,5 minutes par année) prises sur l'ensemble des matières**
 - Activités et charges des enseignants
 - ➡ **Difficultés de coordination avec les autres écoles de l'établissement, temps de formation et de travail en commun compromis, difficultés administratives**
- Besoins des enfants
 - Respect du rythme de vie des enfants
 - ➡ **Fatigue constatée des enfants en fin de matinée, pause de midi insuffisante au CM, élèves fatigués l'après-midi**
 - Cycle d'attention
 - ➡ **Période propice aux apprentissages dès 14h30 sous-utilisée**

Qu'en est-il de l'horaire continu ? (suite)

- Besoins des familles
 - Conciliation vie familiale-vie professionnelle
 - ➡ **Durée variable des journées complique l'organisation des familles, 15 à 20 demandes de dérogations par an pour d'autres écoles en raison de l'horaire continu**
- Missions des partenaires de l'école
 - Coordination avec le para et péri scolaire
 - ➡ **Temps de pause de midi insuffisant pour une organisation adéquate des repas, durée accrue du parascolaire (coûts supplémentaires)**
 - Concordance avec l'offre d'activités extra-scolaires (Musique, Sport, Langues et culture d'origines)
 - ➡ **Demandes d'aménagement pour que les enfants puissent suivre des cours dispensés le mercredi matin**

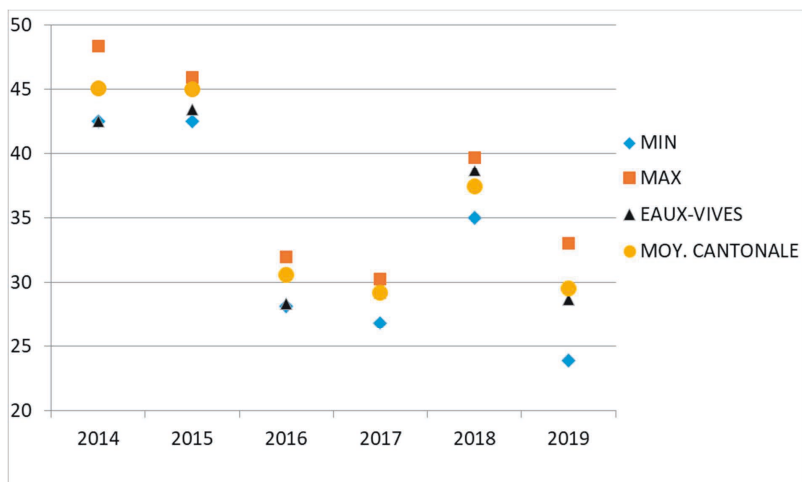
Qu'en est-il des résultats des élèves?

- Éléments de **statistique descriptive** (pas une analyse d'impact)
- Examiner **les résultats aux évaluations cantonales** de Mathématiques et de Français (4P et 8P) des dernières années
- Définir des **points de comparaison pertinents**
 - Identification d'un groupe de 11 écoles primaires proches de l'école des Eaux-Vives
 - «Proches» : écoles urbaines (en Ville de Genève) et de composition socio-économique très semblable

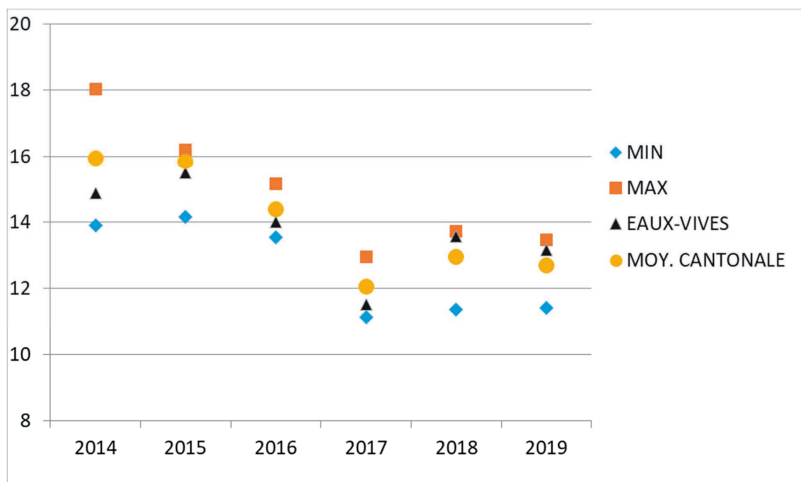
Qu'en est-il des résultats des élèves? (suite)

- Chaque graphique présente 4 éléments :
 - le score moyen minimum obtenu par l'une des onze écoles du groupe
 - le score moyen maximum obtenu par l'une des onze écoles du groupe
 - le score de l'école des Eaux-Vives
 - la moyenne cantonale
- Analyse : **prudence** quant à l'impact de l'horaire sur les résultats

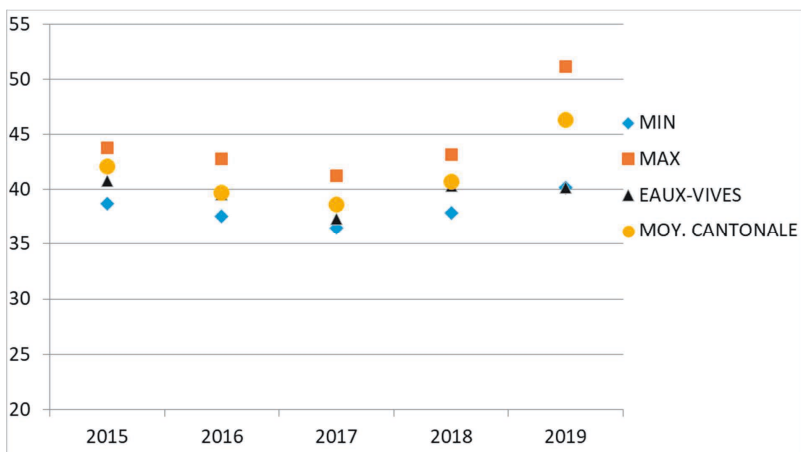
Scores moyens à l'évaluation commune de Français 4P



Scores moyens à l'évaluation commune de Mathématiques 4P



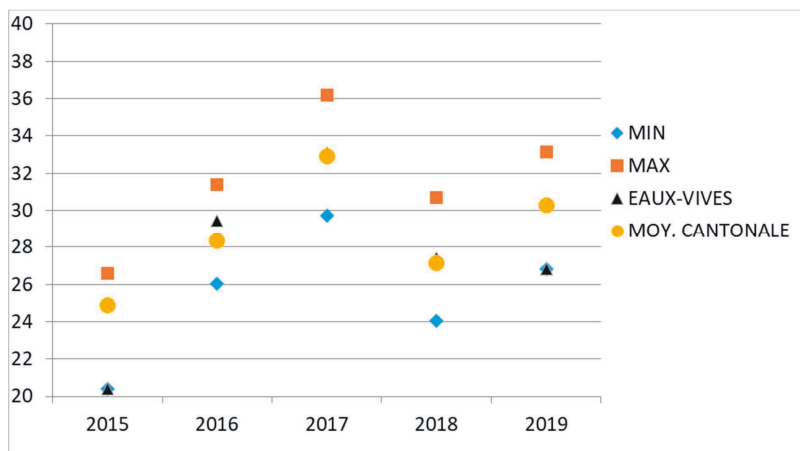
Scores moyens à l'évaluation commune de Français I 8P



Scores moyens à l'évaluation commune de Français II 8P



Scores moyens à l'évaluation commune de Mathématiques 8P



Conclusions

- La DGEO avait l'intention de **renoncer à ce projet**
 - L'horaire continu n'était **pas compatible** avec les critères de choix d'un horaire scolaire
 - Il représentait une **différence de traitement** peu justifiable
 - Une exception qui a entraîné un ensemble de **complications** et de **difficultés supplémentaires**
- Les **éléments de statistique descriptive** ne permettent pas de tirer une conclusion quant à l'impact de l'horaire continu sur les résultats des élèves

CONSULTATION SUR UNE PROPOSITION D'UN NOUVEL HORAIRE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

HARMONISATION DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE À GENÈVE



Département de l'instruction publique de la culture et du sport
Commission générale HarmoS et Horaire Scolaire (HHS)

Tout changement de l'horaire scolaire entraîne des conséquences importantes pour les familles, pour les enseignants, pour les communes (qui organisent les activités parascolaires), pour le monde associatif en charge des prestations extrascolaires (culture, sport, loisirs) pour la petite enfance, et pour les entreprises; en somme, pour toute la société civile. Un tel changement doit viser l'intérêt général et exige donc un effort de compréhension des besoins respectifs des différents milieux, qui sont souvent contradictoires. C'est pourquoi le Département de l'instruction publique de la culture et du sport (DIP) a engagé une large concertation étayée par des enquêtes, des sondages et des recherches, afin de dégager une solution raisonnable, acceptable et consensuelle, étant entendu que la solution miracle qui ferait l'unanimité n'existe pas.

CONCERTATION ET MÉTHODE DE TRAVAIL

En avril 2009, le DIP a mis en place une **commission générale «HarmoS et Horaire Scolaire» (HHS)** en y associant le Groupement des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), l'Association des communes genevoises (ACG) et la Société pédagogique genevoise (SPG). En plus de ses partenaires institutionnels, elle réunit les représentants des organisations et associations qui assurent la prise en charge et les prestations extrascolaires pour les jeunes de 4 à 12 ans, couvrant environ 90% de ces activités dans le canton. Sa mission est de trouver la solution la plus adéquate pour insérer 4 périodes d'enseignement supplémentaires dans la semaine actuelle.

La commission HHS est composée d'une trentaine de représentant-e-s

- *du Département de l'instruction publique de la culture et du sport*
 - SGDIP Secréariat général du DIP
 - DGEP Direction générale de l'enseignement primaire
 - DGCO Direction générale du cycle d'orientation
 - SLJ Service des loisirs de la jeunesse
 - SCC Service cantonal de la culture
 - SRED Service de la recherche en éducation
- *du corps enseignant*
 - SPG Société pédagogique genevoise
 - APFEGM-HEM Association du personnel de la FEGM et de la HEM de Genève
- *des parents*
 - GAPP Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire
 - ASPEM Association des parents des écoles de musique
- *des communes*
 - ACG Association des communes genevoises
 - Ville de Genève
- *des prestataires d'activités hors temps scolaire*
 - GIAP Groupement intercommunal pour les activités parascolaires
 - FASe Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
 - ARA Association des répétoires AJETA
 - AGS Association genevoise des sports
 - FEGM Fédération des écoles genevoises de musique

Lexique des autres abréviations ou termes utilisés dans cette brochure

- Accueil continu à la journée** Prise en charge des enfants pendant et en dehors des heures d'enseignement du lundi au vendredi
- Activités parascolaires** Activités non scolaires qui suivent ou précèdent immédiatement l'horaire scolaire, qui se déroulent dans un lieu proche ou dans l'école (restauration scolaire) et doivent être proposées dans toutes les communes du canton
- Activités périscolaires** Activités qui relèvent de l'animation socioculturelle, du sport, de la musique, de la culture, de l'enseignement hors cadre scolaire, etc.
- APE** Association des parents d'élèves
- CIIP** Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin
- CDIP** Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique
- CO** Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire
- Concordat HarmoS** Accord intercantonal suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire «HarmoS et Horaire Scolaire» HHS
- Horaire-bloc** Aménagement de l'horaire scolaire journalier qui consiste à uniformiser le début et la fin de la matinée et de l'après-midi pour tous les élèves
- PER** Plan d'Études Romand

POURQUOI FAUT-IL AUGMENTER L'HORAIRE DES ECOLIERS GENEVOIS?

Parce que la situation actuelle se révèle peu satisfaisante: elle est défavorable aux élèves genevois qui passent moins de temps en classe que les élèves des autres cantons romands. Ce constat ne peut laisser personne indifférent dans la perspective proche de réaliser l'harmonisation de la scolarité obligatoire décidée par tous les parlements cantonaux de l'espace romand de la formation. Les écoliers genevois consacrent généralement moins de temps aux branches principales, alors qu'ils bénéficieront dès la rentrée 2011 du même plan d'études et devront donc répondre aux mêmes exigences scolaires que dans les autres cantons. Si l'option de leur donner plus de temps d'enseignement en classe n'est pas une condition suffisante, elle est pourtant nécessaire.

Au moment d'adhérer au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande, le gouvernement et le parlement ont pris connaissance du déficit de temps passé par les élèves dans les classes de l'école publique, alors que la population scolaire est caractérisée par une très forte hétérogénéité et que les principes d'une harmonisation du système de formation ont été très largement soutenus par le peuple suisse et genevois en mai 2006 lorsqu'il s'est prononcé sur les modifications de la Constitution fédérale. Les autorités politiques, soucieuses de défendre par des actes le principe d'égalité des chances, ont admis et affirmé qu'il fallait augmenter la dotation d'enseignement, non seulement pour donner sur ce plan aux élèves des conditions au moins équivalentes à celles de leurs voisins romands, mais aussi parce que cette mesure permet de mieux mettre en valeur les capacités des élèves quel que soit le niveau social de leurs parents.

Dès la rentrée 2006, M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, a mis en évidence le constat d'une dotation horaire inférieure dans notre canton. Il a donc soutenu l'introduction d'une demi-journée de travail de plus (demi-journée qui prenait place le samedi matin au siècle dernier, laissant le jeudi sans école jusqu'en 1997). Il a également défendu le principe qu'avec «plus d'école» la formation des élèves pouvait être améliorée. En annonçant clairement ces deux options, le Conseiller d'Etat avait relancé le débat difficile et complexe de l'horaire scolaire, car il touche directement l'organisation des familles et de toute la société.

En décembre 2009, lors de son discours de début de législature à la cathédrale St-Pierre, le Conseil d'Etat a clairement réaffirmé que l'augmentation de la dotation horaire était une priorité pour la formation.

Genève est le seul canton suisse où les élèves de l'école primaire ne vont pas à l'école le mercredi matin et où le temps d'enseignement en classe dans le degré primaire est donc réparti sur 4 jours dans la semaine depuis une douzaine d'années.

La question de la qualité et de la quantité

Ce n'est pas la qualité des prestations des enseignant-e-s de l'école publique genevoise et leur engagement au service de la réussite des élèves qui est en cause. C'est bien le rapport entre le nombre de périodes d'enseignement et les résultats traduits en niveaux de maîtrise des connaissances de base.

D'où la nécessité de retrouver des équilibres en faveur de la scolarisation et de renforcer l'offre publique d'enseignement. Bien entendu, cela n'exclut pas que d'autres aspects plus qualitatifs soient également comparés et adaptés (effectifs, conditions-cadres d'enseignement, suivi et soutien des élèves en difficulté, formation professionnelle et continue des enseignant-e-s et des cadres, etc.). L'obligation scolaire dès 4 ans révolus procède du reste de la même volonté politique et implique aussi d'améliorer les conditions d'encadrement et les apprentissages dès les premières années d'école.

COMMENT MODIFIER L'HORAIRE DES ÉCOLIERS GENEVOIS? QUEL NOUVEAU MODÈLE PROPOSER?

Il était d'emblée évident pour les membres de la commission HHS que les besoins et les intérêts liés à l'horaire défini pour l'école et par l'école sont a priori différents, divergents, disparates. Alors que s'ouvre la phase de communication et de consultation, l'on pourra vérifier à quel point les membres de la commission ont généralement fait preuve d'une remarquable implication et partagé la conviction que l'on pouvait parvenir, non sans renoncements, à élaborer une proposition commune, ou au moins concertée.

Il s'agissait d'abord de rassembler et partager des informations récentes, fiables et étayées en prenant appui: sur des enquêtes et des recherches préalables du SRED qui ont mis en évidence que la majorité des parents et des enseignant-e-s ne préfère pas

de modifications de la situation actuelle, sur des sondages effectués au sein des organisations (comme le GAPP ou la SPG), sur des études sur les rythmes de vie et les rythmes scolaires.

La commission a d'abord travaillé sur les modalités d'augmentation de l'horaire des élèves pour les 4 années du cycle moyen (de 8 à 11 ans) en partant du principe que le passage de 28 à 32 périodes d'enseignement concernait avant tout le 2^e cycle.

Ensuite, la commission a défini des critères et des priorités: les besoins des enfants et des familles, les exigences liées à l'harmonisation scolaire aux plans national et régional romand, les prestations publiques des «prestataires» d'activités para- et périscolaires, les conditions d'intervention et de travail des personnels concernés, les préoccupations organisationnelles et logistiques liées à la disponibilité des locaux et des infrastructures. L'étape suivante a consisté en l'analyse

et la mise à l'épreuve de la pertinence d'une répartition du temps scolaire sur 4,5 jours, mais aussi de modèles d'horaire scolaire sur 4 jours en allongeant la durée quotidienne d'enseignement ou de modèles sur 5 jours avec un horaire continu. Partant des trois scénarios de base, la commission a analysé plusieurs modèles en fonction des contraintes et des critères retenus, mais aussi des conditions de lisibilité, de stabilité et de faisabilité de l'horaire des élèves. Elle a procédé en somme par élimination.

Et pour les plus petits?

L'hypothèse d'une semaine avec 4 jours d'école pour les 4 à 7 ans (cycle élémentaire) et sur 4,5 jours pour les 8 à 11 ans (cycle moyen) a ainsi fait son chemin comme une hypothèse à première vue plausible allant dans le sens d'un «bon compromis». Les travaux en cours sur le plan romand et à Genève laissent toutefois clairement apparaître que pour les «petits» aussi il faut sensiblement ajuster le nombre de périodes d'enseignement. En deux mots, parce que le taux d'échec actuel en 1P et surtout 2P reste significatif, parce que les seuils fixés pour les apprentissages de la lecture/écriture en fin de cycle élémentaire sont ambitieux, parce que le respect d'un horaire scolaire hebdomadaire compact pour les 11 années de scolarité (horaires-blocs) donne plus de clarté et de fiabilité dans la durée, parce qu'il faudrait organiser une prise en charge parascolaire facultative le mercredi matin qui serait forcément payante pour les familles. Par ailleurs, il importe de préserver le principe du statut unique et de la mobilité pour le corps enseignant primaire.

QUE FAUT-IL ATTENDRE D'UNE CONSULTATION SUR UNE SEULE PROPOSITION D'HORAIRE SCOLAIRE?

La majorité des membres de la commission HHS a ainsi manifesté peu à peu, au fil des séances et d'une journée d'études, un esprit pragmatique que traduit la volonté de proposer un modèle d'horaire, le plus adéquat, lisible, réaliste, acceptable en regard des critères et des contraintes; un horaire pour les élèves qui puisse non pas traduire un compromis mais bien prendre en compte la réalité, la faisabilité, la clarté. Les membres de la commission, sur la base des expertises et de leurs connaissances, privilégient ainsi l'intérêt général.

La commission HHS compte recevoir des réponses aux questions qu'elle pose et des appréciations à partir d'un seul modèle horaire basé sur le scénario d'une dotation d'enseignement répartie sur 4,5 jours d'école pour les 11 années de la scolarité obligatoire. La majorité de ses membres a en effet estimé qu'il n'était pas pertinent de proposer un choix ouvert de plusieurs modèles basés sur les différents scénarios. Après 8 mois de travaux intenses, elle a préféré communiquer et tenir compte des premières conclusions auxquelles elle est parvenue et qui sont résumées

La consultation est une étape institutionnelle déterminante pour la suite des travaux. C'est l'avant-dernière étape, selon le calendrier établi, avant que les autorités politiques soient formellement saisies et que le Conseil d'Etat propose un projet de loi au Grand Conseil.

dans les pages suivantes, même si cette option peut présenter le risque de donner l'impression que le champ et le choix sont restreints. Au fond, il ne s'agit plus pour la majorité de la commission HHS de récolter les préférences des uns et des autres, qui sont en bonne partie connues par les enquêtes et sondages effectués au cours des derniers mois, mais de solliciter des prises de position et des contributions utiles.

Le Conseil d'Etat a prévu et annoncé qu'un nouvel horaire scolaire, quels qu'en soient les contours, devait trouver sa légitimité auprès des élus du peuple et qu'il ferait donc l'objet d'un projet de loi sur la base des travaux conduits par les partenaires de l'école. A ce stade de la concertation, aucune des instances représentées au sein de la commission HHS n'a formulé une prise de position définitive sur le modèle d'horaire scolaire soumis à cette consultation.

Les réponses de chaque instance consultée seront intégrées au rapport destiné au Conseiller d'Etat en charge du DIP avant l'élaboration d'un avant-projet de loi.

Le questionnaire en annexe invite les instances et organisations consultées à se prononcer sur les questions suivantes: Le modèle proposé est-il satisfaisant en l'état? Sur quels points doit-il être amélioré? Le cas échéant, pour quelles raisons majeures ne convient-il pas? Quel autre modèle qui intègre l'augmentation de l'horaire scolaire actuel permettrait de mieux atteindre les objectifs visés et de respecter les critères imposés?

Au nom des membres de la commission Harmos et Horaire Scolaire, je vous invite à contribuer utilement, pour les familles et les enfants et pour une institution scolaire forte, à la recherche d'une solution partagée et à participer activement et ouvertement aux débats dans le cadre de cette consultation.

Frédéric Wittwer

Directeur de projet en charge
de l'harmonisation scolaire

membre de la commission HHS

L'HARMONISATION SCOLAIRE DANS LE CANTON DE GENÈVE...

L'adhésion au processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire sur le plan national a été formellement approuvée par le Grand Conseil genevois en décembre 2008. Deux lois cantonales autorisent ainsi le Conseil d'Etat à adhérer au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande.

Comme plus de dix cantons suisses ont adhéré à HarmoS (dont tous les cantons romands, y compris Berne), les deux accords ont été adoptés par les Conférences suisse (CDIP) et latine (CIIP) le 1^{er} août 2009.

A l'horizon 2011-2014, un-e élève qui changera de canton ne changera plus de système scolaire tout au long de ses 11 années de scolarité: tous les élèves de l'espace romand

«Si l'instruction publique genevoise entend améliorer la qualité de la formation des enfants que les parents lui confient, elle doit envisager de façon sérieuse et sereine d'agir aussi sur la question de la quantité: celle du nombre d'heures que les élèves doivent passer à l'école pour disposer d'une offre d'enseignement public qui se rapproche de celle de leurs camarades des autres cantons romands, étant entendu que tous feront partie d'un système éducatif harmonisé, évalué par des standards au plan national et par des épreuves intercantionales sur la base des contenus du plan d'études romand.»

(Extrait de l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, Loi d'adhésion à l'accord intercantional HarmoS adoptée par le Grand Conseil en décembre 2008).

de la formation auront commencé l'école obligatoire au même âge (4 ans révolus au 31 juillet) et devront au moins avoir acquis les connaissances et compétences de base définies par les standards nationaux et le Plan d'études romand. L'harmonisation scolaire – que l'on désigne par le terme générique HarmoS – ne concerne plus seulement (comme en 1970) les structures de la scolarité (le nombre d'années pour chaque degré et cycle, le nombre de semaines d'école par année, l'âge d'entrée à l'école, etc.), mais aussi les finalités de la formation: autrement dit les contenus en termes de connaissances et compétences, des plans d'études par-région linguistique et le développement de l'apprentissage des langues, avec la mise en place d'instruments qui permettront de piloter le système éducatif, de l'évaluer, d'en assurer ainsi la qualité.

De plus, l'accord intercantonal suisse préconise les horaires-blocs durant toute la scolarité obligatoire et invite les cantons à développer les structures de jour, autrement dit l'offre de prestations parascolaires.

Au niveau régional, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) va adopter en mai 2010 le Plan d'études romand (PER). Il entrera progressivement en vigueur dès la rentrée scolaire 2011 pour la ou les deux premières années de chaque cycle. Le PER définit les connaissances et les compétences qui doivent être acquises par les élèves, en particulier les attentes fondamentales que tout élève doit maîtriser à 8 ans, à 12 ans et à 15 ans, soit au terme de chaque cycle dans les domaines principaux (langues, mathématiques, sciences expérimentales). Il met l'accent sur la maîtrise des langues, à commencer par la «langue locale» - le français pour les élèves romands -. Il introduit l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère en plus de l'allemand – l'anglais – dès la 5^e primaire actuelle. A terme, les enseignantes et les enseignants romands utiliseront aussi les mêmes moyens d'enseignement.

Tous les établissements primaires du canton sont déjà organisés depuis de nombreuses années selon des «blocs» horaires homogènes avec des temps dits d'accueil intégrés durant les trois premières années du cycle élémentaire. Par ailleurs une offre appropriée

de prise en charge des élèves, facultative et disponible selon les besoins identifiés par les communes, est assurée avant le début des cours du matin, mais surtout pendant la pause de midi et après la fin des cours de l'après-midi. Cette offre est financée conjointement par les communes (90%) et le canton (10%). En comparaison d'autres cantons suisses y compris romands, l'offre parascolaire est donc relativement étendue à Genève. Si la mise en œuvre de l'harmonisation scolaire n'implique pas de bouleversements majeurs pour l'école genevoise, il n'en va pas de même en ce qui concerne la dotation horaire.

... ET L'ACCUEIL CONTINU À LA JOURNÉE

Si le concordat HarmoS impose des « horaires-blocs » pour la scolarité obligatoire, il ne définit pas tel ou tel modèle d'horaire hebdomadaire. L'augmentation de la dotation d'enseignement prend une dimension particulière à Genève, car c'est le seul canton suisse dans lequel les enfants de 4 à 12 ans ne fréquentent l'école que 4 jours et que cela convient, selon l'enquête du SRED et le sondage du GAPP, à une majorité de familles qui se sont organisées pour être disponibles au moins partiellement le mercredi.

L'harmonisation de la scolarité obligatoire vise la qualité de la formation pour tous les élèves, la perméabilité du système suisse (qui signifie que les parents qui changent de canton n'en subissent pas les conséquences pour la scolarisation de leurs enfants) et la promotion de l'égalité des chances. Augmenter le temps scolaire est d'autant plus nécessaire pour notre canton qui, toujours en comparaison nationale, est celui qui accueille la plus forte proportion d'enfants et de parents cumulant les trois caractéristiques d'être nés ailleurs qu'en Suisse, de ne pas parler la langue d'enseignement à la maison et d'appartenir à un milieu socioéconomique défavorisé.

«L'amélioration de la qualité des prestations d'enseignement aux élèves de l'école publique genevoise exige aujourd'hui une augmentation du temps scolaire qui correspond à une demi-journée supplémentaire (soit 4 périodes d'enseignement), assortie d'une répartition équitable et adaptée de l'offre parascolaire dans toutes les communes du canton. La durée de la scolarité obligatoire passe de neuf ans actuellement à onze ans»

(Extrait de l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, Loi d'adhésion à l'accord intercantonal HarmoS adoptée par le Grand Conseil en décembre 2008).

Quelles qu'en soient les modalités, l'augmentation de la dotation horaire aura des effets directs sur l'offre d'accueil parascolaire; sur les écoles (de musique notamment), sur les associations et les institutions subventionnées ou privées de formation artistique et sportive et sur l'offre d'activités périscolaires, telle qu'elle est proposée par les centres de loisirs et maisons de quartier; et encore tout particulièrement sur l'offre de cours de langue d'origine pour les élèves migrants qui relève, en fait, de la scolarité obligatoire.

De plus, la demande d'encadrement parascolaire va poursuivre sa progression, constante depuis plusieurs années. Pour ne prendre qu'un exemple, depuis 1997, la moyenne journalière du nombre d'enfants pris en charge par le Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) a augmenté de plus de 50%.

Enfin, sur le plan politique, la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture du Grand Conseil a adopté à l'unanimité un contre-projet à l'IN 141, initiative qui porte sur l'accueil continu à la journée. Il vise à améliorer l'offre et à mieux l'articuler avec le temps scolaire.

APPRENDRE PLUS ET MIEUX AVEC DAVANTAGE DE TEMPS

Les élèves genevois devront, dès leur entrée en scolarité obligatoire à 4 ans, bénéficier d'un temps d'enseignement suffisant pour atteindre les niveaux attendus. Mais qui peut définir ce seuil? Les travaux engagés sur le plan régional romand et alémanique en vue d'adopter des plans d'études communs dans chaque espace linguistique, qui mobilisent des dizaines d'enseignant-e-s du primaire et du cycle d'orientation des différents cantons, intègrent la question cruciale du temps d'enseignement qu'il faudra pour l'enseignement

dans les 5 domaines définis par HarmoS: les langues, les mathématiques, les sciences expérimentales, les sciences humaines et sociales, le domaine des arts et celui appelé «corps et mouvement», auxquels s'ajoute la formation générale (qui comprend l'éducation citoyenne, l'éducation au développement durable, l'information scolaire et professionnelle, ou encore l'étude des «grands textes» fondateurs).

Les premières années de la scolarité jouent un rôle déterminant dans l'acquisition de compétences et connaissances de base nécessaires pour réussir. Le nombre d'élèves qui doivent déjà redoubler ou bénéficier de mesures d'accompagnement en fin de 1P ou de 2P reste trop élevé.

C'est principalement sur le temps consacré à des disciplines telles que les langues et les sciences que doit porter l'effort et sur lequel les cantons visent une harmonisation minimale de la dotation

horaire d'enseignement. L'augmentation du temps d'enseignement prévoit aussi de maintenir le temps nécessaire aux autres disciplines, notamment artistiques, qui sont importantes pour le développement de l'élève, et d'enseigner des compétences dites transversales telles que: apprendre à sélectionner des informations, s'organiser, argumenter, analyser.

Au cycle élémentaire (1E à 2P)

Conformément à ce que préconise le PER, l'augmentation du temps d'enseignement doit permettre:

- de donner plus de temps à l'**apprentissage de la lecture** et de la communication orale et écrite, qui conditionne pour une large part le devenir scolaire des élèves.
- de travailler plus systématiquement le **domaine du nombre** sous ses différents aspects.

Les enjeux et les objectifs de la scolarisation dès 4 ans révolus doivent aussi permettre aux enseignant-e-s de repérer les difficultés et obstacles qui empêchent certains élèves de progresser et de prendre dès que possible les mesures les plus adéquates. A cette fin, les effectifs dans les petits degrés devront être adaptés.

Au cycle moyen (3P à 6P)

L'augmentation du temps d'enseignement doit en particulier permettre:

- de donner plus de temps pour l'enseignement du **français**, notamment la lecture, la grammaire, le vocabulaire et l'orthographe.
- de renforcer de manière significative l'enseignement de l'**allemand**, en tenant compte des dimensions orales et écrites. Le niveau attendu en fin de 6P sera plus élevé qu'aujourd'hui.
- d'introduire l'enseignement de l'**anglais** dès l'actuelle 5^e primaire.

DE COMBIEN DE TEMPS AUGMENTER LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉLÈVES?

L'augmentation du temps d'enseignement pour les élèves s'accroît progressivement dès la première année scolaire. Sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire à la sortie du Cycle d'orientation, chaque élève bénéficie de 1133 périodes de 45 minutes supplémentaires par rapport à la situation actuelle, soit l'équivalent de près d'une année scolaire.

Nombre de périodes d'enseignement pour tous les élèves (1 période = 45 minutes)						
	Situation actuelle			Situation souhaitée dès 2011		
		Hebdomadaire	Par année		Hebdomadaire	Par année
Cycle 1	1E ¹	20	770	1e	23	885
	2E	20	770	2e	23	885
	1P ²	20	770	3e	27	1039
	2P	28	1078	4e	32	1232
Cycle 2	3P	28,9*	1112	5e	32	1232
	4P	28,9*	1112	6e	32	1232
	5P	28,9*	1112	7e	32	1232
	6P	28,9*	1112	8e	32	1232
Cycle 3	7e CO ³	32	1232	9e	32	1232
	8e CO	32	1232	10e	32	1232
	9e CO	32	1232	11e	32	1232
Total pour la scolarité obligatoire			11532			12665
Augmentation prévue sur l'ensemble de la scolarité obligatoire						+1133 périodes

¹E = Énfantine / ²P = Primaire / ³CO = Cycle d'orientation

* Actuellement, de la 3P à la 6P, les élèves bénéficient de 2 périodes d'enseignement de 50 minutes par matinée (au lieu de 45). C'est ce qui explique les 28,9 périodes hebdomadaires indiquées dans ce tableau.

QUELLES CONTRAINTES, QUELS CRITÈRES FAUT-IL PRENDRE EN COMPTE?

Avant d'analyser les avantages et les inconvénients de différents scénarios et modèles d'augmentation de l'horaire scolaire, la commission HHS a établi la liste des critères dont il fallait impérativement tenir compte pour essayer de trouver un modèle qui réponde le mieux possible aux besoins des enfants et des familles, aux exigences de l'école et aux missions respectives des différents partenaires et prestataires.

En ce qui concerne les exigences de l'école

Augmentation du temps d'enseignement

- Conformément à la décision des autorités politiques du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, Genève doit augmenter le temps d'enseignement offert aux élèves de l'enseignement primaire. Globalement, il a été prévu une augmentation de 4 périodes pour les 8 années.

Adéquation horaire élève / charge et activités des enseignants

- Quel que soit le modèle d'horaire de l'élève qui sera retenu au terme du processus, la charge d'enseignement actuelle des enseignant-e-s qui comporte 28 périodes et correspond à un poste de 100% d'activités ne peut pas être augmentée.

En ce qui concerne les besoins des enfants

Rythmes journaliers et hebdomadaires des élèves

- Tout nouvel horaire devra intégrer les recommandations des études scientifiques ou enquêtes de terrain les plus récentes concernant les rythmes de vie des enfants selon leur âge.
- Les conclusions convergentes des récentes études et enquêtes de terrain sur la question le démontrent: plus de 6h de temps d'enseignement journalier est préjudiciable et une rupture du rythme scolaire en milieu de semaine est contreproductif, surtout pour les élèves en difficulté.

Fréquentation de l'école à temps partiel et temps d'enseignement hors grille-horaire

- Les plus jeunes doivent pouvoir fréquenter l'école à temps partiel, pour une certaine durée, au moins pendant la première année de scolarisation.

Différenciation par cycle (élémentaire et moyen)

- La dotation d'enseignement pour les élèves doit être augmentée progressivement entre les cycles.

En ce qui concerne les besoins des familles

Adéquation avec les horaires professionnels des parents

- Les difficultés de concilier vie familiale et vie professionnelle sont particulièrement marquées dans un canton où il est de plus en plus fréquent que les deux parents travaillent.

Horaires-blocs

- Afin de faciliter l'organisation au sein des familles, les élèves devront pouvoir commencer et terminer les demi-journées d'école en même temps, de la 1^e à la 11^e année de scolarité obligatoire.

Accueil à journée continue

- Il s'agit d'offrir les prises en charge actuelles des activités parascolaires (accueil du matin selon les besoins – pause de midi – activités de fin d'après-midi).
- Les élèves dont les parents exercent une activité professionnelle ou qui suivent une formation professionnelle intensive devront bénéficier d'un accueil continu, du lundi au vendredi.

En ce qui concerne les missions des partenaires de l'école

Offre de prestations scolaires hors grille-horaire

- Les élèves devront avoir la possibilité de faire leurs devoirs de façon autonome dans le cadre des activités para- et périscolaires. L'école devra en outre offrir des mesures de soutien renforcées pour les élèves en difficulté.

Articulation scolaire / parascolaire / périscolaire

- Quel que soit le nouveau modèle retenu, les prestations des secteurs parascolaire et périscolaire devront être réaménagées de façon coordonnée.

Temps suffisant pour la pause de midi

- Plus de 10 000 enfants fréquentent chaque jour les cuisines et restaurants scolaires. Dans le contexte actuel, il est nécessaire de maintenir une pause de 120 minutes entre la fin des cours du matin et le début de ceux de l'après-midi, quel que soit le nouveau modèle horaire retenu. C'est l'une des contraintes qui empêche d'entrer en matière sur certains scénarios; une étude sur la gestion actuelle des repas scolaires et l'impact d'un changement devrait être effectuée.

Les trois scénarios de base à partir desquels la commission HHS a étudié différentes variantes d'horaire sont décrits dans les pages suivantes. Ils respectent TOUS les contraintes et critères suivants:

- Augmentation du temps d'enseignement
- Adéquation horaire élève / charge et activités des enseignants
- Fréquentation de l'école à temps partiel
- Horaires-blocs

Les problèmes posés par deux des scénarios et les raisons qui ont conduit la commission HHS à les écarter pour dessiner les contours d'un horaire réparti sur 4 jours ½ hebdomadaires sont résumés ci-après.

Toutes les variantes de modèles horaires examinées en commission peuvent être consultées sur:

www.ge.ch/dip

COMMENT AMÉNAGER UN NOUVEL HORAIRE SCOLAIRE ?

SCÉNARIO DE BASE 1: horaire quotidien prolongé sur 4 jours

Lu	
Ma	
Me	
Je	
Ve	

Caractéristiques principales:

- Temps d'enseignement allongé en fin de matinée (12h) ou fin de journée (17h)
- Pause de midi raccourcie si l'enseignement dure plus longtemps le matin
- Maintien du mercredi matin de congé pour les élèves

Aucune des différentes variantes de ce scénario de base n'a été retenue par la commission, notamment parce que:

Pour les élèves

Ce type d'horaire est en contradiction avec les études menées sur les rythmes de vie et rythmes scolaires des enfants. Ces travaux, tels ceux du professeur François Testu¹ auditionné par la commission, démontrent:

- que la semaine de 4 jours crée une «rupture» qui, ajoutée à celle du week-end, provoque une désynchronisation permanente du rythme de l'enfant.
- que l'allongement de la journée scolaire est inefficace sur le plan des apprentissages à cause de la fatigue, la lassitude et, par conséquent, la baisse de réceptivité qu'elle induit.

Pour les familles

Ce modèle maintient le mercredi de congé pour les élèves de l'enseignement primaire actuel et présente des avantages pour les familles qui n'auraient pas à modifier leur mode d'organisation. Mais il maintient également une différence entre les élèves du primaire et du cycle d'orientation, ce qui ne facilite pas obligatoirement la tâche des parents qui ont un enfant dans l'un et l'autre.

Pour les activités extrascolaires

Si le temps d'enseignement est rallongé le matin (12h15), la pause de midi devrait être raccourcie, ce qui n'est pas envisageable du point de vue de l'organisation actuelle des restaurants scolaires.

Si les cours se terminent à 17h l'après-midi, les possibilités d'accès aux activités extrascolaires sont réduites et l'organisation de certaines activités sportives et culturelles est plus difficile (exemple: la concentration des cours de musique en toute fin de journée est problématique du point de vue de la fatigue des élèves, de leur niveau de réceptivité et des contraintes horaires des enseignant-e-s).

Ce modèle permettrait de conserver la disponibilité actuelle des salles ou des terrains extérieurs utilisés le mercredi matin pour des activités sportives. Une étude plus fine révèle cependant que le nombre d'activités qui se déroulent uniquement le mercredi matin n'est pas très élevé. Un report de celles-ci sur le mercredi après-midi ne poserait pas de problème insurmontable.

¹ Professeur en psychologie et spécialiste du rythme de l'enfant, l'auteur de nombreux articles scientifiques, rapports d'évaluation et ouvrages sur les rythmes de vie des enfants. Chef de Projet pour l'Académie d'Orléans-Tours, il a conduit de 1998 à 2001 la recherche consacrée à «l'école du XXI^e siècle». Il a dirigé des études sur les rythmes de vie des enfants à Bourges, Paris, Tours, Rennes, Evry, Roanne, à la Martinique, à Mayotte, en Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne.

SCÉNARIO DE BASE 2: horaire continu sur 5 jours avec réduction du temps de pause de midi et ajout du mercredi matin

Lu	
Ma	
Me	
Je	
Ve	

Caractéristiques principales:

- Horaire appliqué du lundi au vendredi, mercredi y compris
- Temps d'enseignement allongé le matin (fin des cours vers 12h45)
- Temps d'enseignement raccourci l'après-midi (fin des cours vers 14h30)
- Pause de midi décalée (vers 12h45) et raccourcie d'environ 1h (pause actuelle: 2h)
- Activités extrascolaires offertes l'après-midi

Aucune des différentes variantes de ce scénario de base n'a été retenue par la commission, notamment parce que:

Pour les élèves

Selon les études sur les rythmes de vie, la prolongation du temps d'enseignement en fin de matinée (dès 11h30) est peu propice. De plus, la plage horaire qui, selon les études, est favorable aux apprentissages (dès 14h30) n'est pas utilisée.

Le temps accordé au repas de midi serait significativement réduit et empêcherait les restaurants scolaires de répondre à la demande¹.

Pour les familles

Pour la majorité des élèves, la fin de l'enseignement à 14h30 suppose l'organisation d'une offre d'activités extrascolaires dès le début de l'après-midi afin d'éviter que les enfants soient plus longtemps livrés à eux-mêmes qu'aujourd'hui pendant l'après-midi.

L'application d'un modèle horaire de ce type pourrait contraindre certains parents à réduire encore leur temps de travail pour assurer une présence l'après-midi ou au contraire à l'augmenter pour, entre autres, assumer des dépenses supplémentaires requises pour les activités extrascolaires.

Pour les activités extrascolaires

Le nombre de salles ou de terrains actuellement disponibles le mercredi matin serait réduit. Si l'on considère l'ensemble des activités extrascolaires, il faudrait trouver rapidement plus d'équipements, plus de locaux et plus de personnel d'encadrement. Or, dans le domaine du sport, il serait plus difficile de disposer d'un personnel d'encadrement souvent bénévole en début d'après-midi.

Les communes ne peuvent envisager, à court terme, une augmentation massive des prestations dès le début de l'après-midi.

NB: Les écoles de musique qui, par délégation du DIP, doivent assurer l'enseignement musical, pourraient par contre facilement organiser des cours dès le début de l'après-midi.

¹ Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) se doit d'offrir des repas répondant aux prescriptions réglementaires (repas chaud équilibré, Fourchette Verte, etc.), dans les écoles éloignées des cuisines et restaurants scolaires et/ou là où plusieurs services sont nécessaires (plus de 10 000 enfants fréquentent les cuisines scolaires).

SCÉNARIO DE BASE 3: horaire réparti sur 4 jours ½ hebdomadaires avec maintien de la pause de midi actuelle et ajout du mercredi matin



Caractéristiques principales:

- Maintien du temps et du rythme d'enseignement journalier
- Ajout du mercredi matin
- Maintien d'un temps de pause de midi de 2h

C'est l'une des variantes de ce scénario de base que la commission a souhaité mettre en consultation parce que, après avoir analysé les avantages et les inconvénients de ce type d'horaire, elle estime qu'elle pourrait représenter une solution satisfaisante.

Pour les élèves

Il tient compte des études sur les rythmes de vie des enfants en occupant la deuxième partie des demi-journées (périodes les plus propices à l'apprentissage), en n'allongeant pas la journée scolaire et en supprimant la rupture de rythme inadéquate induite par le mercredi de congé.

Pour les familles

Il n'introduit pas de changement dans les heures de début et de fin des cours de l'horaire actuellement en vigueur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Il facilite l'organisation des familles dont les parents travaillent le mercredi.

Il maintient, et étend partiellement au mercredi, l'offre actuelle d'activités parascolaires.

Pour les activités extrascolaires

Il réserve un temps suffisant à la pause de midi qui permet tant à l'enfant de passer la pause à domicile, qu'aux cuisines et restaurants scolaires d'assurer les deux services (voire trois) nécessaires actuellement pour répondre à l'exigence de qualité des repas servis.

NB: La disparition du mercredi matin devrait être «compensée» par un temps de pause de midi adapté ou par la mise en place d'un système permettant aux enfants de participer à des activités pendant le temps scolaire, afin d'éviter la diminution de l'offre de certaines activités culturelles et sportives. Cela entraînerait aussi de possibles répercussions sur les conditions de travail du personnel employé par les associations et écoles offrant ces prestations.

Tous les modèles étudiés induisent une division de l'enseignement en périodes de 45 minutes. Il s'agit d'une mesure nécessaire pour la gestion du personnel de l'établissement puisque l'équivalent de la demi-journée supplémentaire dans l'horaire de l'élève sera pris en charge par un autre enseignant que le titulaire. En effet, l'introduction d'une demi-journée supplémentaire d'école se fera sans que la charge des enseignant-e-s soit augmentée et certains cours, notamment pour les tout petits, seront donnés en demi-classe.

LE MODÈLE D'HORAIRE SCOLAIRE SOUMIS À PRÉ-CONSULTATION

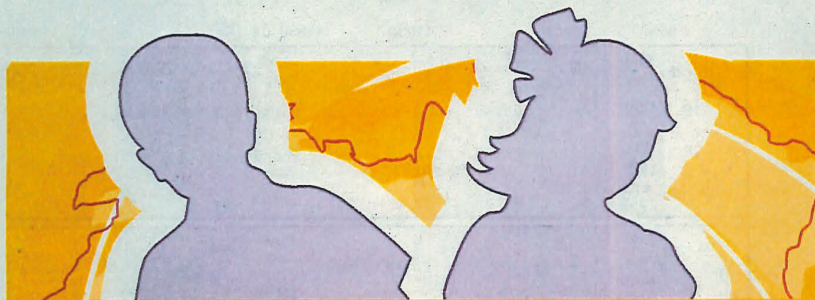
- EIAP: Enseignement individualisé et appui (présence des élèves facultative ou selon les besoins)
- ES: Etudes surveillées (selon les besoins)
- Activités parascolaires facultatives et disponibles selon les besoins identifiés par les communes. (Actuellement, dans un nombre très restreint d'écoles où le besoin est particulièrement avéré, un accueil du matin est offert entre 7h et 8h.)

		08h00			11h30		13h30		16h00		18h00	
Lundi	1E - 2E	EIAP 45'	45'	Récréation 30'	Ens 45'	45'		EIAP 45'	Ens 45'	Ens 45'		
	1P	EIAP 45'	45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	2P	Ens 45'	45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	3P - 6P	Ens 45'	45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
Mardi	1E - 2E	EIAP 45'	Ens 45'	Récréation 30'	Ens 45'	45'		EIAP 45'	Ens 45'	Ens 45'		
	1P	EIAP 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	2P	Ens 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	3P - 6P	Ens 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
Mercredi	1E - 2E	EIAP 45'	45'	Récréation 30'	Ens 45'	45'						
	1P	EIAP 45'	45'		Ens 45'	45'						
	2P	Ens 45'	45'		Ens 45'	45'						
	3P - 6P	Ens 45'	45'		Ens 45'	45'						
Jeudi	1E - 2E	EIAP 45'	Ens 45'	Récréation 30'	Ens 45'	45'		EIAP 45'	Ens 45'	Ens 45'		
	1P	EIAP 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	2P	Ens 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	3P - 6P	Ens 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
Vendredi	1E - 2E	EIAP 45'	Ens 45'	Récréation 30'	Ens 45'	45'		EIAP 45'	Ens 45'	Ens 45'		
	1P	EIAP 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	2P	Ens 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		
	3P - 6P	Ens 45'	Ens 45'		Ens 45'	45'		Ens 45'	45'	Ens 45'		

CONSULTATION

JUSQU'AU 14 MAI 2010

SUR UNE PROPOSITION D'UN NOUVEL HORAIRE SCOLAIRE DES ÉLÈVES



La présente brochure résume les analyses, les arguments, les propositions et les choix de la «commission générale HarmoS et Horaire Scolaire» (HHS). Elle décrit les scénarios de base et modèles d'aménagement du temps scolaire que la commission a étudiés; elle indique les raisons qui l'ont conduite à écarter certains d'entre eux avant de dessiner les contours d'un nouvel horaire scolaire réparti sur 4 jours ½ hebdomadaires.

Ni le département de l'instruction publique (DIP), ni aucune des instances représentées au sein de la commission générale HarmoS et Horaire Scolaire (HHS), n'a formulé une prise de position définitive sur le modèle d'horaire scolaire soumis à cette consultation.

Les réponses de chaque instance consultée seront intégrées au Rapport que la commission HHS devra remettre au Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique (DIP), accompagné de celui du Service de la recherche en éducation (SRED). Ces rapports serviront à l'élaboration d'un avant-projet de loi.

En engageant un débat citoyen sur une question forcément sensible et controversée, cette consultation a pour but de rendre publics les travaux conduits depuis plusieurs mois, d'informer le plus largement possible la population genevoise, de recueillir les avis et les positions sur la base du modèle d'horaire qui, aux yeux de la commission HHS, parvient le mieux à concilier les besoins, les exigences et les contraintes exprimés par les différents milieux en charge de l'éducation, de la scolarité et des activités extrascolaires pour les enfants de 4 à 15 ans.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET INDICATIONS PRATIQUES
CONCERNANT CETTE CONSULTATION:**

www.ge.ch/dip/

Date de dépôt : 10 août 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Patricia Bidaux

Mesdames et
Messieurs les députés,

Toucher à l'école ou à son organisation reste un sujet délicat, voire proche du sujet tabou. Et ce à plusieurs niveaux.

Concernant les horaires, qu'ils soient ceux des enseignants ou des élèves, le simple fait d'en parler semble agir comme une lame de fond. La mise en place de l'enseignement le mercredi matin ayant entraîné ce qui s'apparente à un choc post-traumatique ! La motion 2581, travaillée durant 6 séances en est l'illustration.

Diverses études suisses¹ démontrent la plus-value, en termes éducatifs, mais également de comportement, d'habitude alimentaire et du développement du sentiment d'appartenance de l'horaire continu.

En 2005, Avenir-Suisse publie son rapport² sur l'école à la journée continue et relève qu'historiquement l'horaire continu fait partie des programmes politiques portés par les partis au niveau national. Il s'en suivra la publication d'un guide pratique³ à l'intention des communes (l'école à journée continue – fil rouge pour une mise en œuvre à l'usage des communes) qui met en exergue en page 22 :

« Les écoles à journée continue augmentent la qualité de la formation et améliorent l'égalité des chances. En effet, elles offrent non seulement un enseignement, mais aussi un accueil et un encadrement des enfants. Un personnel qualifié exerçant ses activités au sein d'une école à journée continue encourage et accompagne les élèves aussi bien dans le temps

¹ <https://www.irdp.ch/data/secure/360/document/le-remue-menage-des-horaires-scolaires-360.pdf>

² https://cdn.avenir-suisse.ch/production/uploads/2005/10/ecole_journee_continue.pdf

³ https://cdn.avenir-suisse.ch/production/uploads/2017/03/l_ecole_a_journee_continue.pdf

d'enseignement que pendant celui des loisirs. Le succès des élèves dans l'enseignement dépend de trois facteurs : d'abord des enfants eux-mêmes, ensuite du personnel enseignant et, enfin, des moyens mis à disposition pour enseigner [Oelkers 2001]. La qualité des deux derniers facteurs peut être modifiée, mais pas l'environnement social des enfants, qui est un fait donné. L'école à journée continue offre un cadre élargi et une structure stable qui ont un effet positif sur les capacités d'assimilation des élèves. – En passant toute la journée dans une école à journée continue, tous les enfants sont pris en charge et bien nourris. Ils échappent au moins en partie à l'emprise des multimédias. Leurs facultés de concentration s'améliorent. – Un lieu plus tranquille ainsi que le soutien lors des devoirs sont l'occasion de mettre en pratique et d'approfondir ce qui a été appris à l'école. Faire ses devoirs consciencieusement augmente les capacités d'assimilation des enfants. – Des loisirs de qualité stimulent le développement intellectuel et physique des enfants. Ils éveillent leur curiosité et leur permettent de mieux communiquer les uns avec les autres. »

D'autre part, à sa grande surprise, alors que la rapporteure de minorité s'attèle à l'écriture de son rapport, elle **prend connaissance du travail de master de M^{me} Pauline Goumaz-Gaggetta qui est ici remerciée pour la mise à disposition.** Ce travail dont l'évidence avec le sujet qui nous occupe aurait été fort utile à la commission a pour titre « **l'horaire continu des Eaux-Vives (1989-2019) : les enjeux de l'organisation du travail scolaire au sein d'une innovation scolaire** », soit un bilan des 30 ans d'expérience de l'horaire continu à l'école des Eaux-Vives. La proposition de motion a été déposée en août 2019, le master soutenu le 4 septembre, il est évident que l'auteur de la motion ne pouvait en avoir connaissance. Le travail de commission débutera en décembre 2019.

Le travail de mémoire de M^{me} Goumaz-Gaggetta est conséquent et approfondi (129 pages sans la bibliographie). Un travail qui **retrace l'historique politique** (annexe 1) de la mise en place de cet horaire et **met en exergue diverses études l'ayant accompagné (mars 1992, rapport du SRS (service de la recherche sociologique) sur le réaménagement de l'horaire continu des Eaux-Vives, août 1992 rapport du service pédagogique sur l'évaluation des performances des élèves des E.-V.).** On y trouve également, la genèse du projet et ses porteurs.

D'autres rapports sont présentés dans le mémoire, l'un **sur la fatigabilité (par le service de santé de la jeunesse – 1993), un autre sur les rendements scolaires (annexe 2) qui soulignent aucune différence entre l'horaire « normal » et l'horaire continu.** Une étude datant de **2001 sur les rythmes chronobiologiques et chronopsychologiques,** questionne

l'organisation et l'adaptation des contenus scolaires en fonction des rythmes journaliers, **une 4^e étude y est présentée : l'évolution du parascolaire et le coût y relatif – 1992 (annexe 3)**. Coûts qui ont augmenté de par la quantité et la qualité de l'offre du parascolaire ceci dès le début de la mise en place.

Sont présentés les thèmes suivants : comparatif des horaires en vigueur dans les établissements scolaires du canton, le cadre conceptuel (dont les études mentionnées plus haut), les résultats de l'étude « Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire » ainsi que l'interprétation des parents sur les conséquences des changements (comparatif horaire normal, horaire continu). L'organisation du travail scolaire (planification, curriculum, différenciation pédagogique, collaboration entre pairs et le suivi des élèves), la grille horaire en vigueur, la collaboration entre enseignants ainsi que l'accueil parascolaire.

Autant d'éléments qui auraient été fort utiles, soutenant valablement le travail de la commission.

Le département auditionné le 19 février 2020 présente l'évaluation de l'horaire continu mis en place depuis la rentrée de 1991 à l'école des Eaux-Vives et annonce qu'aucune étude n'a été entreprise à ce sujet par le SRED. Cependant, il n'aborde pas les études passées évaluant l'horaire continu mis en place, ni même le travail de mémoire. Il présente des statistiques descriptives, élaborées rapidement en réponse à la motion et dont la conclusion (p. 8 ou slide 15) mentionne :

- 1. Le département avait l'intention de renoncer au projet.**
- 2. Les éléments de statistique descriptive ne permettent pas de tirer de conclusion quant à l'impact de l'horaire continu sur les résultats des élèves.**

Le 26 février 2020 la directrice de l'établissement, M^{me} Christine Jaquemont Drezen (en place depuis 2015), est auditionnée par la commission mais ne semble pas plus connaître cet important travail, alors qu'elle était directrice depuis 2015 de 3 écoles, dont celle des Eaux-Vives.

Personne ne semble avoir eu connaissance de cet important travail de master. Les chiffres et les études découverts dans le mémoire auraient permis de répondre à plusieurs questions soulevées par la motion. Voire même en soulever d'autres suite aux réponses du département.

En refusant cette motion, la majorité de la commission permet au mieux au projet pilote, de 30 ans d'expérience, d'être maintenu à l'école des Eaux-Vives ; au pire qu'il disparaisse sans laisser de traces si ce n'est le mémoire de M^{me} Pauline Goumaz-Gaggetti et le contentement de ceux qui

ont participer à l'expérience de l'école des Eaux-Vives (élèves, parents et enseignants).

L'horaire continu mis en place à l'école des Eaux-Vives depuis 30 ans démontre qu'il est possible d'offrir dans un cadre horaire différent un enseignement de qualité comparable dans ses résultats avec ceux obtenus ailleurs dans les écoles du canton et présentés dans le mémoire (annexe 2). Un enseignement qui n'épuise pas davantage que l'horaire « normal ». L'horaire continu peut dessiner l'ébauche d'une solution face à une société dont les rythmes et l'organisation changent.

Enfin, les amendements apportés permettent d'évaluer quel horaire continu serait le plus adapté en se basant sur les 30 ans d'expérience du projet pilote en place à l'école des Eaux-Vives. **Aujourd'hui, force est de constater que cette étude pourrait profiter du travail de master de M^{me} Pauline Goumaz-Gaggetta.**

Accepter la motion 2581 telle qu'amendée permettrait l'analyse par le SRED de l'opportunité de la mise en place d'un horaire continu adapté, ceci en procédant par étapes. Premièrement, analyser ce qui a été mis en place depuis 30 ans, ce qui est manifestement déjà présent dans le travail de M^{me} Pauline Goumaz-Gaggetti, et d'en tirer les conséquences. Puis, deuxièmement, avec la collaboration des communes genevoises d'offrir le choix aux écoles qui souhaite la mise en place d'un tel horaire.

En conclusion, comme le souligne « *Les avantages de l'école à horaire continu : Fréquenter une école à horaire continu a un impact positif sur les écoliers du primaire, au bout de deux ans déjà. Ces enfants ont de meilleures compétences linguistiques, un comportement social plus positif et gèrent mieux le quotidien que les autres enfants. Ces constatations ont été faites lors d'une étude ayant bénéficié du soutien du Fonds national suisse (FNS).* »⁴

Pour toutes les raisons qui précèdent, la minorité vous invite à accepter la motion avec l'amendement ci-dessous.

⁴ https://www.etudiants.ch/cms/news_fns_les_avantages_de_l_ecole_a_horaire_continu_20100422

Invites (nouvelle teneur)

- *à analyser l'expérience d'horaire continu mis en place à l'école des Eaux-Vives, afin de déterminer quel horaire continu serait le plus approprié ;*
- *sur la base de cette analyse et en collaboration avec l'Association des communes genevoises, à offrir la possibilité aux écoles primaires qui le souhaitent de mettre en place un tel horaire.*

ANNEXE 1

Source : mémoire de M^{me} Pauline Goumaz-Gaggetta, p. 50-54

	23 juin 1989	Interpellation au Grand Conseil suite à la décision du moratoire.	Robert Cramer, D. Föllmi
	Janvier 1990	Lettre avisant les parents de la mise en place de l'horaire continu pour la rentrée d'août 1990.	J-J. Maspéro
	Janvier 1990	Proposition d'un samedi sur deux de congé.	D. Föllmi
	21 février 1990	Recours au Conseil d'Etat.	
	Mars 1990	Dépôt d'une pétition contre l'horaire continu. Demande d'une nouvelle consultation.	Parents contre, Grand conseil
Période des bilans	Août 1990	Première rentrée	
	Novembre 1990	Sondage de la SPG et du GAPP sur l'horaire romand, l'horaire continu, l'horaire 2+2, l'horaire actuel (congé jeudi + samedi a-p)	SPG / GAPP Parents, enseignants
	29 novembre 1990	Proposition de motion pour étudier les changements d'horaires scolaires.	Fabienne Bugnon, Jacques Boesch, Sylvia Leuenberger, Philippe Fontaine et Elisabeth Reusse-Decret
	Mars 1992	Rapport SRS sur le réaménagement de l'horaire des Eaux-Vives	(Bogensberger et al.)
	Août 1992	Rapport du service de la recherche pédagogique sur l'évaluation des performances des élèves des E-V.	Bugnet & Nidegger.

Martine Brunschwig Graf : La Rénovation	1993	<p>Martine Brunschwig Graf nommée conseillère d'Etat en charge du DIP.</p> <p>Rapport de Walo Hutmacher (1993) « Quand la réalité résiste à l'échec scolaire », Service de recherche sociologique-SRED, (met en évidence l'importance du travail en équipe des enseignants dans la recherche de réussite chez les élèves.)</p>	
	Aout 1994	<p>Rédaction du « petit bleu » document guide de la Rénovation comportant 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individualiser les parcours de formation (cycle d'apprentissage) - Développer les projets d'école et le travail en équipes pédagogiques. - Placer les enfants au cœur de l'action pédagogique. 	Martine Brunschwig Graf
	Septembre 1994	Constitution du groupe de recherche et d'innovation (GRI)	
	Aout 1995	<p>Début de la phase exploratoire de la Rénovation de l'enseignement primaire genevoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dizaine d'écoles engagées en « projet d'innovation » - Une quinzaine d'écoles engagée en « projet de réflexion » 	
	1998	Fin de la phase d'exploration. Début de la phase d'extension.	
	1999-2002	Phase supposée d'extension progressive de la Rénovation.	
	2003	Charles Baer nommé conseiller d'Etat en charge du DIP	

Charles Beer	2003-2012	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction des REP - Introduction des éducateurs dans les équipes pédagogiques. - Introduction de l'évaluation des projets d'établissements (SRED & EVALEX) - Introduction réglementée des conseils d'établissement (actuellement abrogée) - 2008 : introduction des directeurs d'établissement - Création de l'Observatoire du nouveau fonctionnement 	Charles Beer
	2010	Adhésion du Canton de Genève au Concordat HarmoS.	
	11 mars 2012	Votation populaire cantonal sur l'introduction du mercredi matin acceptée.	
Anne Emery Torracinta : L'école Inclusive	2013	<p>Anne Emery-Torracinta élue Conseillère d'Etat en charge du DIP → Mise en place progressive de « l'école inclusive » avec plusieurs dispositifs mettant en lien l'école primaire ordinaire et l'éducation spécialisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs d'intégration et d'apprentissage mixtes (DIAMs) - Dispositifs inclusifs d'enseignement spécialisé (DIES). - Soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé (SPES) - SPES pour les troubles sensoriels (CADV et CESM). - Regroupements de classe spécialisés (RCS) - Classes intégrées (CLI) - Centre médico-pédagogiques intégrés 	
	Aout 2014	Introduction du mercredi matin au cycle moyen. Introduction de deux périodes d'enseignement les mardis et jeudis après-midi aux E-V.	
	2015-2017	Dispositif équipes pluridisciplinaires déployé sous une forme pilote dans trois établissements.	

	A partir d'Aout 2018	Déploiement des équipes pluridisciplinaires sur le Canton.	
	Rentrée 2019	Ouverture d'une CLI à l'école des Eaux-Vives. Passage de l'établissement en phase pré-pluridisciplinaire.	

ANNEXE 2

Source : mémoire de M^{me} Pauline Goumaz-Gaggetta, p. 64, 65

Rendement en pourcentage des élèves des Eaux-Vives en mathématique comparé () avec les résultats genevois

Groupes	Rendement
4P	78% (74%)
5P	60% (62%)
6P	60% (71%)
7P	71% (71%)
8P	64% (73%)

Source : (Bugnet & Nidegger, 1992, p. 9)

Rendement en pourcentage des élèves des Eaux-Vives en Français, compréhension de l'écrit comparé () avec les résultats genevois

Groupes	Tests	Rendement
4P	Repérage/copie	98% (84%)
	Consigne	83% (87%)
	Compréhension	87% (83%)
5P	Vitesse	(...) ¹ (65%)
	Compréhension	79% (74%)
6P	Compréhension	64% (77%)
7P	Compréhension	80% (64%)
8P	Compréhension	74% (67%)

Source : (Bugnet & Nidegger, 1992, p. 10)

*Rendement en pourcentage des élèves des Eaux-Vives en Français structuration comparé ()
avec les résultats genevois*

Groupes	Rendement
4P	65% (60%)
5P	52% (45%)
6P	58% (62%)
7P	78% (79%)
8P	77% (79%)

Source : (Bugnet & Nidegger, 1992, p. 11)

Parascolaire, source : mémoire de M^{me} Pauline Goumaz-Gaggetta, p. 68 et 69

Taux de fréquentation du parascolaire sur les grandes écoles de la ville de Genève

Ecole	1990		1991	
	Effectif*	Inscrip**.%.	Effectif*	Inscrip**.%.
Eaux-Vives	276	77	298	70
Cité-Jonction	297	61	318	63
Mail	316	54	323	57
Seujet	218	54	218	53
Paquis-centre	853	53	667	55
Moy. écoles Ville	10006	43	10300	45
Moyenne Canton	27676	35	28143	36

*Effectifs EEV=septembre 90 et novembre 1991; effectifs Ville & Canton=novembre 90 et 91

**Les inscriptions occasionnelles au restaurant ont été comptées

Source : (Bogensberger, Aubert, & Richiardi, 1992, p.9)

Récapitulatif des dépenses du secteur parascolaire de l'EEV (en Fr. courants)

	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Traitements personnel AS+RS+AM* (y compris chs soc.)	174.086.-	276.000.-	373.560.-	351.186.-
Traitement personnel ES (y comp.chs soc.)	10.300.-	39.500.-	13.000.-	(plus de dép.pour le SEPAR)
Gôûter des AS	**8.831.- (avec Montchoisy)	**6.438.-	**8.000.-	**8.118.-
Subvention DIP pour repas RS surveil. et enfants (Fr. 6.- et Fr. 0.75)	4.620.- 5.200.-	5.544.- 8.660.-	7.854.- 8.085.-	5.922.- 6.222.-
Economat: jeu et matériel	1.500.-	2.000.-	3.000.-	1.500.-
TOTAUX	204.537.-	338.142.-	413.499.-	372.948.-
Augm/dim par rapport à l'année précédente		+133.605.- soit +65 %	+75.357.- soit+22 %	-40.551.- soit -10 %

Note: *Les dépenses concernées à l'accueil du matin(AM) bénéficient aux enfants de plusieurs écoles du quartier

** la moitié de ces dépenses est payée par la ville

Source : (Bogensberger et al., 1992, p. 11)